



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 13/2024
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Etat de l'étude des motions et postulats en suspens
et demandes de prolongation de délais**

Commission	Date – heure	Lieu
Ad hoc	Lu. 25 mars 2023 à 18h30	Salle 6 - HDV

Ordre de passage des services : SCU, FAM, RHU, SYS, TRA, ECO, BAT, ACC, COS, URB

Vevey, le 26 février 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 95 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens, et sollicite l'octroi de délais supplémentaires pour les objets auxquels il n'a pas encore été répondu.

Motions échues

N°	Service	Motions	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai demandé
1.	URB COS	M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey »	29.03.13	31.03.24	Les documents formalisant les politiques de l'habitat et du foncier sont en cours d'élaboration. Ils feront l'objet d'une présentation dans le rapport préavis qui répondra à cette motion.	31.03.25
2.	URB	Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts »	01.10.15	31.03.24	La réflexion liée au futur usage du site des Toveires se poursuit. Des contacts avec le Canton ont été pris. La pollution du site, liée à l'ancien stand de tir et à l'ancienne décharge, limite drastiquement les possibilités d'utiliser cet espace à court terme. Des investigations devront être entreprises afin de déterminer quel assainissement devra être réalisé, en fonction également de l'usage envisagé. Dans le PDCom de Vevey, adopté par le Conseil communal le 1er février dernier, les Toveires sont définis comme un parc. Le renforcement de la biodiversité et des fonctions régulatrices (eau, climat) est préconisé. Des aménagements favorables à la biodiversité sont objectivés dans cet espace, tout comme des aménagements liés à la production d'énergie. Ce site étant non-affecté, tout projet doit être précédé d'un plan d'affectation. L'incertitude liée à la pollution du sol ne permet pas de garantir à l'heure actuelle que les terrains puissent être mobilisés pour d'autres usages. Ce secteur est donc retiré du PA Nord-Ouest. Un plan d'affectation spécifique sera développé pour ce périmètre, dès lors que des investigations auront été menées. Une réponse à cette motion sera donnée à cet horizon.	31.03.25
3.	BAT COS DUR	M. Jimmy Schüller « Précarité énergétique : urgence et responsabilité de notre commune »	16.03.23	31.03.24	Le Service de la cohésion sociale continue son travail de veille concernant les problématiques de rencontrées par les Veveysans et Veveysanes et reste à l'écoute de toutes personnes qui approche ses services pour le soutenir dans la problématique rencontrée. La question de la précarité énergétique n'est pas un sujet qui ressort de manière significative dans les entretiens individuels avec le service de la cohésion Sociale, ce qui ne veut pas dire évidemment que le sujet n'est pas au cœur des préoccupations de la population. Afin de mieux comprendre l'évolution des problématiques, le travail de coordination de la plateforme précarité Riviera se poursuit en 2024. Dans l'intervalle, toute demande adressée au Service de la Cohésion Sociale est examinée avec la plus grande attention.	31.03.25

Postulats échus

N°	Service	Postulats	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai demandé
1.	COS	M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique »	17.06.10	31.03.24	En sa séance du 30 octobre 2023, la Municipalité a validé une politique de l'habitat et du logement répondant à la vision d'une ville de toutes les mixités, déclinée en trois objectifs : répondre aux besoins d'habitat et de logement aux différentes étapes du parcours résidentiel en priorisant les publics les moins bien desservis par le marché immobilier. Développer une politique pro-active du logement à caractère social tout en développant une ville à son image, grâce à une programmation qualitative, innovante et résiliente de son parc résidentiel. Ces objectifs sont multi-services et la politique foncière menée activement par la Municipalité s'inscrit dans cette vision. Une feuille de route de 10 mesures a été créée, les services y travaillent et la rédaction d'un préavis est en cours, parallèlement à la mise en place opérationnelle.	31.12.24
2.	COS	M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison »	01.09.16	31.03.24	Afin de répondre en priorité aux besoins du quartier de Plan-Dessus et des utilisateurs et utilisatrices de l'espace Bel-Air, une collaboratrice auxiliaire a été engagée en 2023 en tant que répondante de la maison de quartier. Parallèlement à cette mission, le service développe un projet pilote au centre-ville, ouvert et collaboratif pour rencontrer de nouveaux publics. Quant à la Villa Métisse, lieu de travail communautaire par excellence, elle a été rattachée au secteur de travail de proximité, Ginkgo pour exploiter au mieux les synergies. Enfin, le local du Marronnier géré par une association rattachée au Bureau de la durabilité fonctionne bien et permet également l'observation de fonctionnement et besoins. Enfin, plus à l'est de la ville, l'aménagement de la place de Subriez-Rollier favorise les rencontres, le rapprochement avec la fondation des Eglantines, via aussi le fablab installé dans leurs murs en 2023 promeut le faire ensemble et de nombreux lieux publics stimulent la vie communautaire dans cette partie de la ville. Une fois, le programme posé, il sera possible d'apporter une réponse formelle à ce postulat.	31.03.25
3.	URB	Mme Sabrina Dalla Palma Zahar	01.09.16	31.03.24	Plusieurs projets en cours d'études abordent la problématique des accès au lac, comme le réaménagement de la Place du Marché et le réaménagement de l'entrée de ville Est.	31.03.25

		« Vevey les pieds dans l'eau »			En complément de la plateforme réalisée dans le secteur des Bains-Payes et de l'accès à l'eau depuis le Quai Perdonnet, un nouvel accès au lac pour les PMR a été planifié dans le cadre du projet de réaménagement du Jardin Doret. D'autres accès seront également mis à l'étude prochainement. Comme le rappelle le concept directeur et le PDCom, les séquences paysagères des rives du lac doivent être coordonnées et former une vision globale. Cette étude, inscrite au plan des investissements pour la législature 2021-2026, intégrera la thématique abordée dans le postulat. Un délai supplémentaire est demandé pour y répondre.	
4.	BAT	Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »	10.11.16	31.12.23	Le secteur gérance a été rattaché au 1er juillet 2021 au service Bâtiments, gérance et énergie, avec l'intensification du processus d'internalisation de la gestion administrative, financière et technique des bâtiments locatifs, externalisée depuis 2006. Le travail d'internalisation a consisté notamment à la mise en place d'un processus d'attribution et gestion des tâches du personnel, d'une structure uniforme de classement (dossiers papiers des régies privées), d'une arborescence informatique, de la migration du logiciel Bilan GT à ID Régie et de la saisie manuelle de tous les objets et contrats locataires. Un important travail d'uniformisation des dossiers des régies privées et des dossiers dont le suivi avait été conservé à l'interne a été effectué. L'internalisation était clairement nécessaire pour une vision globale du parc immobilier, une meilleure gestion et une valorisation du patrimoine immobilier de la commune. La totalité des biens immobiliers représente un revenu locatif dépassant les CHF 6'800'000.-/an. En 2022, les décomptes de charges des 10 dernières années ont été établis et les acomptes de charges des locataires ont été adaptés. En 2023, les baux commerciaux ont été indexés au coût de la vie et sont maintenant systématiquement basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires. Actuellement c'est l'analyse de l'ensemble des DDP qui est en cours. Une harmonisation des DDP orientés logement est envisageable. Le travail en tant que régie communale représente une charge de travail nettement supérieure à une régie traditionnelle. En effet, un accompagnement spécifique des locataires est régulièrement nécessaire notamment dans les démarches administratives et dans la compréhension du système. Parallèlement la Municipalité a défini les lignes directrices d'une politique de l'habitat communale, permettant notamment d'orienter les choix de développement pour les différents quartiers neufs et le parc existant. La	30.09.24

					stratégie privilégiée est la poursuite du développement d'une régie publique interservices, dont la mission sera de donner accès au logement prioritairement aux ménages veveysans les moins servis par le marché immobilier, tout en maintenant un modèle économique de pratique des loyers permettant de maintenir et assainir le patrimoine existant, tout en générant un pourcentage de rendement défini par la Municipalité. Avec l'expérience acquise depuis 2021, nous serons en mesure de répondre très prochainement au postulat.	
5.	ACC	M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique »	09.11.17	31.03.24	Une nouvelle stratégie d'affichage a été validée par la Municipalité en 2023 et un appel d'offres sera lancé durant le premier semestre 2024 en vue de sa concrétisation. Une nouvelle répartition des panneaux d'affichage est prévue sur le territoire communal dès janvier 2025 et la Ville sera en charge de leur gestion, ce qui permettra de mettre un terme à la pratique de l'affichage sauvage.	31.03.25
6.	URB	Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »	17.05.18	31.03.24	La Municipalité est sensible à la problématique de l'iniquité d'utilisation de l'espace public entre les femmes et les hommes. Lors de l'élaboration d'un projet d'aménagement, les enjeux en lien avec le genre sont toujours inclus aux réflexions. Dans le cadre des démarches participatives par exemple, les services veillent à une bonne représentation et prise en compte des remarques féminines. Par exemple, dans la démarche participative pour les alentours de la gare, un groupe exclusif de femmes a effectué une "marche exploratoire" et a ainsi pu faire un diagnostic spécifique. La réalisation de ces projets par des cheffes de projet conscientes des problématiques contribue aussi à la bonne prise en compte du sujet dans la planification. Bien que les projets du service URB aillent dans le sens de la postulante, un délai supplémentaire est demandé pour répondre à ce postulat.	31.03.25
7.	URB	Mme Jerbia Isabel / Interpartis « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! »	17.05.18	31.03.24	Un état des lieux des vitesses pratiques dans les zones 30 existantes a été commencé avec des mesures réalisées par ASR en 2022 qui montrent un bon respect des limitations. Les lois fédérales sur les zones 30 ont été modifiées le 1^{er} janvier 2023 avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle version de l'Ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre. Suite à cette modification et à la nouvelle directive du canton, Le service de l'Urbanisme et de la mobilité a lancé des études en automne 2023 pour mettre en zone 30 l'avenue Nestlé et l'axe Simplon-Italie ainsi que les rues perpendiculaires (rue de la Clergère, rue du Musée, rue du Panorama, rue du	31.03.25

					Chateau, rue Clara-Haskil et quai Perdonnet). Cette généralisation du 30 km/h permettra de ralentir les automobilistes sur tous les axes. Dans le cadre de la mise en zone 30 de l'avenue Nestlé, une attention particulière sera apportée pour améliorer et sécuriser la zone 30 existante sur la rue du Torrent. Selon les nouvelles lois fédérales, il est maintenant possible d'avoir des routes dédiées à la circulation générale qui sont intégrées aux zones 30 tout en gardant les passages piétons sur celles-ci et la priorité par rapport aux axes secondaires. Dans l'intervalle, des mesures ont déjà été prise pour certaines zones 30 existantes, notamment l'amélioration de la signalisation de certaines entrées de zones 30 dans le quartier de Plan-Dessous. Des aménagements ont également été fait sur l'avenue Paul-Ceresole pour ralentir les véhicules et sécuriser les traversées piétonnes. Bien que les projets d'aménagement de URB aillent dans le sens du postulat, un délai supplémentaire est demandé pour répondre à ce postulat.	
8.	BAT	M. Steven Pilet « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! »	17.05.18	31.12.23	Voir réponse donnée sous point 5. au postulat Mme Isabel Jerbia, intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier ».	30.09.24
9.	TRA URB	Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! »	11.10.18	30.09.23	Nous attendons des informations complémentaires d'autres communes pour avancer dans notre réflexion. De plus, dans le cadre du concours des jeux d'eau du Jardin Doret, nous attendons une avancée plus importante dans le projet initié en 2023 afin de réfléchir de manière plus aboutie à des solutions en lien avec cette problématique. Une analyse technique est également en cours. De plus, en raison d'une grande charge de travail du service, un délai supplémentaire est demandé.	31.03.25
10.	COS BAT URB	M. Antoine Dormond « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région »	13.06.19	31.03.24	En sa séance du 30 octobre 2023, la Municipalité a validé une politique de l'habitat et du logement répondant à la vision d'une ville de toutes les mixités, déclinée en trois objectifs : répondre aux besoins d'habitat et de logement aux différentes étapes du parcours résidentiel en priorisant les publics les moins bien desservis par le marché immobilier. Développer une politique pro-active du logement à caractère social tout en développant une ville à son image, grâce à une programmation qualitative, innovante et résiliente de son parc résidentiel.	31.12.24

					Ces objectifs sont multi-services et multi-acteurs. La politique foncière menée activement par la Municipalité s'inscrit dans cette vision. Quant aux logements pour étudiantes et étudiants, une première attribution spécifique est prévue par les Retraites Populaires dans leur projet « les Moulins » dont le Plan d'affectation est en cours de traitement par le Conseil communal.	
11.	FAM TRA	Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement »	13.06.19	31.03.24	Cet objet sera pris en compte dans le cadre de la rénovation des préaux scolaires, dont celui de la Veveyse, en cours actuellement.	31.03.25
12.	RHU	Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »	14.11.19	31.12.23	Le délai pour la réponse à ce postulat pourra être communiqué au Conseil communal lorsque la temporalité pour le nouveau règlement du personnel aura été précisé.	31.03.25
13.	BAT	M. Pascal Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey »	14.11.19	31.03.24	La Municipalité a rencontré plusieurs acteurs énergétiques afin de trouver le meilleur modèle de partenariat et le meilleur concept de réseaux thermiques à implanter sur le territoire. Ce modèle de partenariat sera défini courant 2024 et initiera la suite des opérations comme l'étude de faisabilité.	31.12.24
14.	URB BAT TRA	M. Antoine Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions »	14.11.19	31.03.24	La « nature en ville », comprenant le développement d'une stratégie de végétalisation des constructions et des espaces extérieurs, est une préoccupation majeure de la politique climatique de la Ville et du Canton. Le nouveau plan directeur communal adopté par le Conseil communal en février 2024, pose les principes d'arborisation, de végétalisation, tout en insistant sur les problématiques connexes de la biodiversité, de la perméabilité des revêtements de surfaces, de la préservation des sols et du cycle de l'eau.	31.03.25

					Si ces principes sont directement applicables sur le domaine public, il n'en va pas de même pour les constructions et les espaces extérieurs qui sont majoritairement en mains privées. D'un point de vue réglementaire, la prise en compte de cette problématique se poursuit. Des tests ont été effectués au travers des PA en cours de validation à Plan-Dessus, des règles sont prévues dans le cadre des PA Nord-Ouest et Sud et en cours d'étude pour le PA Nord-Est, comprenant une étude sur la biodiversité dans les terrains privés. De ce fait, les principes de végétalisations des bâtiments et des espaces extérieurs ne sont pas encore définitivement arrêtés. En regard de la charge de travail des services concernés, des nombreux points soulevés dans le postulat et en l'état des études de planification en la matière un délai supplémentaire est demandé pour répondre au postulat.	
15.	URB	Mme Milena Buckel « Les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics »	14.11.19	31.03.24	La Ville de Vevey s'est engagée à saisir les opportunités d'attribuer des noms féminins aux nouveaux espaces à nommer. En 2023, dans la continuité de ce qu'elle a accompli les années précédentes et profitant du réaménagement d'un espace public, la Municipalité a renommé le passage entre les rues du Théâtre et de Lausanne, « Passage des Pionnières ». La commission municipale « Egalité des genres » devrait permettre de transmettre des idées ou propositions aux services en vue d'une réponse à ce postulat. Aussi un délai supplémentaire est demandé.	31.03.25
16.	URB ASR	Mme Gabriela Kämpf « Restons calmes »	14.05.20	31.03.24	Les lois fédérales sur les zones 30 ont été modifiées le 1^{er} janvier 2023 avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle version de l'Ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre. Suite à cette modification et à la nouvelle directive du canton, Le service de l'Urbanisme et de la mobilité a lancé des études en automne 2023 pour mettre en zone 30 l'avenue Nestlé et l'axe Simplon-Italie ainsi que les rues perpendiculaires (rue de la Clergère, Rue du Musée, rue du Panorama, rue du Château, rue Clara-Haskil et quai Perdonnet). Il est également prévu de passer le boulevard d'Arcangier à 30 km/h. L'enquête publique du projet routier nécessaire à cette zone 30 km/h été réalisée en novembre 2023, la mise en œuvre est prévue en automne 2024. Le 30 km/h nocturne généralisé de nuit a été mis en place en automne 2022 sur l'ensemble du territoire. La généralisation du 30 km/h de jour apparaît comme objectif du Plan Directeur Communal. Concernant la gratuité des livraisons à vélos, la gratuité du service de livraison d'achats à vélo « Dring Dring » a été proposée au Conseil communal le 19 mai 2022 pour répondre au postulat de M. Vincent Matthys intitulé « Dring Dring,	31.03.25

					voilà vos commi's » du 8 octobre 2020. Le Conseil s'est prononcé favorablement quant à l'octroi de cette gratuité en juin 2022 et la gratuité est donc officiellement entrée en vigueur le 1er novembre 2022. L'objectif de développer des cheminements pour la mobilité sécurisée et confortable et inscrit dans le Plan Directeur Communal et une attention particulière pour la mobilité douce est apportée à chaque projet. Une nouvelle zone piétonne a été inaugurée en été 2023 dans le quartier de Subriez. La mise en zone piétonne d'une partie de la rue du Collège et de la rue Sainte-Claire a été mise à l'enquête publique fin 2023, la réalisation est prévue en 2025. Des études sont en cours avec la volonté de bénéficier de cofinancement du Projet d'agglomération Rivelac pour certaines mesures. La question des dimanches sans voiture doit encore être traitée. Il est donc demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat.	
17.	URB DUR	M. Cédric Bussy « Pour des transports publics abordables ! »	18.06.20	31.03.24	Les politiques tarifaires des transports publics demandant des prises de contact et négociations entre différentes entités (VMCV, Mobilis, Canton, etc.), il est demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat. Dans l'intervalle, les subventions ont été améliorées en date du 1er janvier 2021 (augmentation du taux de subvention à 20% et critères d'attribution élargis aux jeunes en formation poste-obligatoire (<30ans), ainsi qu'aux personnes à l'AVS et à l'AI). Des communications sont faites régulièrement sur les subventions offertes par la ville et celles-ci sont bien utilisées par les habitantes et habitants. L'abonnement Seven25 est bien valable sur tout le réseau VMCV (hormis le Petit Prince) depuis son entrée en vigueur en décembre 2019. En regard de la charge de travail, il est demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat.	31.03.25
18.	URB SAI / CORAT	M. Antoine Dormond / Interpartis « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »	10.09.20	31.03.24	Sous le pilotage de l'agglomération Rivelac, une étude est en cours dans le but de déterminer le meilleur tracé de la future voie verte d'agglomération amenée à relier les communes de Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey. Cette voie verte devra offrir un itinéraire direct, sécurisé et qualitatif aux cyclistes qui l'emprunteront. Outre le tracé en tant que tel, cette étude a aussi pour objectif de définir, pour chacun des tronçons de la voie verte, le type d'aménagement à privilégier (pistes cyclables, bandes cyclables, rue cyclable, etc.). Les aménagements nécessaires à la réalisation de cette voie verte d'agglomération seront annoncés comme mesures du projet d'agglomération	31.03.25

					Rivelac de 5ème génération avec un horizon de réalisation compris entre 2028 et 2032. Aussi un délai supplémentaire est demandé.	
19.	COS ASR	M. Julien Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes »	08.10.20	31.03.24	ASR a répondu au postulat de Mme Gigon au Conseil intercommunal « quelle aide aux victimes de violences domestiques sur la Riviera » le 7 avril 2022. Le Service de la cohésion sociale réitère désormais chaque année le programme d'activités et de sensibilisation « Novembre des femmes » avec objectif de renforcer le pouvoir d'agir des femmes en lien avec la journée internationale contre les violences faites aux femmes. En 2023, le service a aussi été représenté aux événements caritatifs en faveur d'organisation de soutien aux femmes des Soroptimist et du Zonta club. Deux féminicides ont eu lieu à Vevey en 2023 et sous l'impulsion d'une volonté de deux citoyennes, le Service de la cohésion sociale a organisé une table ronde pour identifier les ressources disponibles et dessiner ensemble des pistes pour une meilleure prévention et prise en charge au niveau local. Il a clairement été identifié le manque d'un lieu d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. Le document de synthèse de cette table ronde est en cours de finalisation, puis des mesures politiques et opérationnelles en découleront, permettant certainement de répondre à ce postulat.	31.12.24
20.	TRA	M. Philippe Herminjard « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? »	12.11.20	30.09.23	Une réflexion sur l'utilisation, le déploiement et la rédaction d'un règlement d'utilisation de ce fonds doit encore être menée de façon plus aboutie. De plus, en raison d'une grande charge de travail du service, un délai supplémentaire est demandé.	31.03.25
21.	URB SAI	M. Valentin Groslimond « Une multimodalité accessible »	28.01.21	31.03.24	La modification des politiques tarifaires des transports publics demandant des prises de contact et négociations entre différentes entités (VMCV, Mobilis, Canton, etc.), il est demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat. Une augmentation du nombre de vélos dans les bus pose également des problèmes aux VMCV et nécessite des coordinations et une adaptation du matériel roulant.	31.03.25
22.	ACC SYS	M. Pascal Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville »	18.03.21	31.03.24	« Dans l'esprit de ce postulat, un inventaire et différentes opérations ont déjà été entrepris afin de rationaliser la gestion des sites internet de la Ville. Par exemple la centralisation chez un fournisseur suisse romand de la gestion des noms de domaine ou des services d'hébergement externe. Parallèlement, la maintenance et le développement du site www.vevey.ch ont été confiés à une	31.03.25

					société veveysanne qui gère déjà d'autres sites de la Ville. Enfin, d'autres fonctionnalités, comme la recherche et la mise à disposition des documents du Conseil sont encore en cours de développement. Une fois finalisées et déployées, une réponse complète à ce postulat pourra être préparée.	
23.	URB COS BAT	M. Valentin Groslimond « Prémption et transparence »	18.03.21	31.03.24	La méthodologie de mise en œuvre de la stratégie foncière active a été présentée en juin 2023 au conseil communal. Le service Urbanisme et mobilité prépare sa mise en œuvre. En regard de la charge de travail, il est demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat.	31.03.25
24.	SYS	M. Philippe Herminjard « Transparence dans les votes du Conseil communal »	20.05.21	31.03.24	La rénovation de la salle du Conseil communal avec la nécessaire refonte de la place de travail et des équipements des Conseillers et des Conseillères communales (prise électrique, système de vote électronique, micros...) constituera une opération importante. D'autant plus que d'autres aspects, comme notamment la question de l'accès des personnes à mobilité réduite, devront être intégrés. Ces travaux ne sont aujourd'hui pas encore planifiés, mais la Municipalité étudiera la possibilité d'inclure ceux-ci dans le plan des investissements à l'approche de la nouvelle législature et de la mise en route prévue de la solution logicielle de gestion des séances du Conseil communal (eSéances Legislative).	31.03.25
25.	COS FAM DUR	Mme Joëlle Minacci « Lutter contre la précarité menstruelle »	07.10.21	31.03.24	Après un tour d'horizon, le Service de la cohésion sociale a relevé que les lieux d'accueil de son réseau (associations, maisons de quartier, certains services de l'administration communale, la bibliothèque municipale le CSR) disposent de boîtes à règles. Quant aux établissements publics, il est constaté que de plus en plus mettent à disposition dans leurs WC du matériel hygiénique. Pour ceux-ci ou toute personne qui en aurait besoin, un budget a été prévu au Service de la cohésion sociale pour soutenir de tels achats, avec un aspect de durabilité. Les personnes privées bénéficieraient de soutien pour des culottes et/ou coupes menstruelles ou encore une formation sur le cycle menstruel. Des interventions par PROFA ou Pan Milar à la Villa Métisse permettent aussi de traiter ces sujets. Afin de positionner le Service dans la thématique du genre, le programme d'activités et de sensibilisation « Novembre des femmes » est conduit depuis 2022. C'est actuellement la seule promotion grand public qui est faite sur la question du genre.	31.03.25

					Lors de la commission de l'égalité des genres en 2022, les personnes présentes ont appelé à aller plus loin que ce qui est proposé : distribution de matériel dans l'espace public, la gare, sensibiliser toutes les personnes qui peuvent être réglées quel que soit le genre donné à la naissance, ce qui complexifie l'approche. Le Service de la famille, éducation et sport, en collaboration avec le Service des bâtiments, a installé pour la rentrée scolaire 2022-2023 des distributeurs de protections gratuites dans tous les collèges de la 7P à la 11S. Bilan de la consommation moyenne sur l'année scolaire 2022 – 2023, basé sur les commandes effectuées, pour les trois types de protection : Consommation moyenne pour les élèves de 7-8 P : - 1232 serviettes hygiéniques ; - 1536 tampons normaux ; - 1152 tampons avec applicateur. Consommation moyenne pour les élèves de 9-11S : - 2800 serviettes hygiéniques ; - 4800 tampons normaux ; - 1920 tampons avec applicateur. Principaux problèmes relevés / solutions proposées : - Beaucoup de gaspillage dans les WC, les élèves s'amuse à mouiller et les coller contre le murs, surtout à Kratzer ; - Quand le distributeur est vide après un jour nous attendons 1 semaine avant de le remplir à nouveau ; - Il faudrait plus sensibiliser les élèves afin de remédier à cette situation.	
26.	ECO	Mme Fabienne Despot « Vers une " bienvenue " élargie »	11.11.21	30.09.23	Comme déjà mentionné en 2022, un groupe de travail, constitué du Bureau de l'économie et de membres de la SIC, s'est mis en place en décembre 2022. Les synergies et besoins communs ont été identifiés. Des offres ont été analysées et des prestataires rencontrés. Il s'agit encore de définir ensemble le processus et de choisir le meilleur outil. Pour ce faire, il est requis un délai supplémentaire.	30.09.24

27.	COS ACC SCU	Mme Marion Houriet « Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble »	11.11.21	31.03.24	La carte citoyenne est une réelle réflexion à mener sur la base d'une évaluation de la situation à Vevey afin de pouvoir répondre à ce postulat. Un nouveau programme d'intégration a été déposé, sa mise en œuvre sera prioritaire pour ce secteur de la cohésion sociale mais il permettra aussi d'alimenter cette réflexion nécessaire. Il est à noter qu'à Vevey, l'accès à la Bibliothèque municipale est libre et entièrement gratuit (sans frais d'inscription et sans amende) depuis 2023. Chaque premier week-end du mois, l'entrée aux musées communaux (Musée Jenisch Vevey, Musée suisse de l'appareil photographique et Musée historique) est également gratuite, offrant un accueil libre et sans conditions. L'entrée aux musées est également gratuite toute l'année pour les moins de 18 ans. Le Service de la culture propose par ailleurs chaque année depuis 2016 une Carte Sésame aux personnes nouvellement arrivées à Vevey, naturalisées, ayant acquis le droit de vote au niveau communal ou ayant atteint la majorité récemment. Elle offre un accès gratuit et illimité, pendant six mois, à sept institutions culturelles partenaires : le Musée Jenisch Vevey, le Musée suisse de l'appareil photographique, le Musée historique, le Théâtre Le Reflet, l'Oriental-Vevey, le Rocking Chair et la Bibliothèque. L'offre de la Carte Sésame est envoyée deux fois par année aux bénéficiaires enregistrés auprès de l'Office de la population les six mois précédents chaque édition de la carte. Le Service de la culture organise aussi chaque année en juin la manifestation PictoBello dans l'espace public, accessible librement et gratuite pour tous publics. De nombreuses initiatives culturelles (espaces d'art ou manifestations dans l'espace public) organisées par des tiers et soutenues par la Ville de Vevey offrent par ailleurs un accès libre et gratuit à toutes et tous (ex : Festival Images, Foodculture days, Espace Indiana, L'Appartement, galerie LAC, etc.). En 2023, la Ville de Vevey a organisé un « speed meeting » à l'occasion de la journée de la démocratie pour aller à la rencontre de toute la population. Cet événement en est à ses balbutiements mais peut être prometteur pour promouvoir la rencontre, l'intégration et le vivre ensemble.	31.03.25
28.	URB FAM/S port	M. Nicolas Bonjour « Vision d'avenir pour les infrastructures sportives de Plan-Dessus »	03.02.22	31.03.24	Dans le projet de PA "Nord-Ouest" qui sera soumis à l'enquête publique courant 2024, le site de Copet est affecté en zone d'utilité publique. Cette zone permet de développer des installations liées aux équipements sportifs et scolaires. L'adoption de ce PA permettra de répondre complètement à ce postulat.	31.03.25

29.	FAM Sport	M. Nicolas Bonjour « Réflexion sur les subventions sportives et soutiens à nos associations sportives »	03.02.22	31.12.23	Le dépôt du rapport-préavis au Conseil communal est prévu pour juin 2024	30.06.24
30.	COS FAM ACC	Mme Sabrina Berrocal « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales »	17.03.22	31.03.24	Depuis 2021, le Service de la cohésion sociale se positionne comme un accès à la population par du travail communautaire et cette création de lien permet d'orienter les personnes dans le réseau d'assistance sociale. Le Service travaille en coordination avec de nombreux partenaires, notamment avec la plateforme précarité animée par Rel'ier sous mandat de la Ville. L'ARAS Riviera a fait une refonte de son site internet, après avoir identifié durant le confinement que les informations n'étaient pas toujours évidentes. Le Canton de Vaud a aussi retenu deux projets établis à Vevey dans son programme « Vaud pour Vous », qui étaient ciblés sur la lutte contre le non-recours aux prestations. Le premier, Riviera pour vous, est un guichet commun entre le CSR, le CSP et Caritas non connoté. Il est là pour accueillir et accompagner les personnes dans leurs démarches, y compris la cyber-administration. Le second, Synergies, consiste à assurer une présence du CSR dans les locaux de la fondation aacts afin de prendre en charge les personnes qui auraient droit à des prestations sociales. Ces deux projets ont démontré leur utilité depuis les quelques mois d'ouverture. Enfin, le Service de la cohésion sociale dispose de fonds et d'un budget pour assurer des aides subsidiaires et complémentaires à toute la population veveysanne.	31.12.24
31.	URB	M. Patrick Bertschy « Climat et préemption... »	23.06.22	31.03.24	La méthodologie de mise en œuvre de la stratégie foncière active a été présentée en juin 2023 au conseil communal. Le service Urbanisme et mobilité prépare sa mise en œuvre. BAT sera intégré à l'élaboration de ce document ce qui permettra de répondre aux questions posées par ce postulat. En regard de la charge de travail, il est demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat.	31.03.25
32.	COS ASR	Mme lamartino Anna « Insécurité à la gare - impunité ou réactivité ? »	08.09.22	31.03.24	La Municipalité a mandaté une observation de terrain pour élaborer une stratégie communale et un plan d'action. Les résultats de cette étude sont prévus pour la première partie de l'année 2024. Dans l'intervalle, préoccupée par le sentiment d'insécurité et d'impunité au sein de sa population, la Municipalité a nommé le Service de la cohésion sociale, répondant communal sur ces questions. La Municipalité a également énoncé 9 mesures à prendre dans les domaines socio-sanitaires, d'aménagement, de communication et sécuritaire, dont un dispositif de vidéosurveillance. Le Conseil communal a été	31.12.24

					informé régulièrement dans le courant de l'année 2023 et une réponse très complète a été donné à deux interpellations en séance du 1 ^{er} février 2024.	
33.	SCU	M. Mickael Bertschy « Faire de Vevey une ville d'Images au quotidien »	06.10.22	31.03.24	Le service Culture est encore en train de déterminer avec les différents services concernés (URB et BAT) les emplacements potentiellement disponibles pour la mise à disposition de murs libres pour le street art et sera en mesure de répondre avec une proposition concrète de mise en œuvre d'ici la fin de l'année en raison des autres projets d'art dans l'espace public pour valoriser le label ville d'Images, déjà en en cours pour 2024.	31.12.24

Postulats en cours, arrivant à échéance

N°	Service	Postulats	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai demandé
34.	TRA DUR URB	M. Serge Ansermet « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? »	14.12.23	14.12.24	Réponse dans le délai accordé.	--

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 13/2024, du 26 février 2024, concernant le préavis intitulé « Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais suivantes :

Motions

au **31 mars 2025** :

1. **M. Jérôme Christen** « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
2. **Mme Christiane Lavanchy** « Pour que les Toveires restent verts » ;
3. **M. Jimmy Schüller** « Précarité énergétique : urgence et responsabilité de notre commune » ;

Postulats

au **31 décembre 2024** :

1. **M. Alain Gonthier** « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;

au **31 mars 2025** :

2. **M. Julien Rilliet** « A chaque quartier sa maison » ;
3. **Mme Sabrina Dalla Palma Zahar** « Vevey les pieds dans l'eau » ;

au **30 septembre 2024** :

4. **Mme Isabel Jerbia intitulé** « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » ;

au **31 mars 2025** :

5. **M. Dominique Kambale** « Moins de plastique, plus de politique » ;
6. **Mme Isabel Jerbia** « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » ;
7. **Mme Isabel Jerbia/Interpartis** « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! » ;

au **30 septembre 2024** :

8. **M. Steven Pilet** « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » ;

au **31 mars 2025** :

9. **Mme Isabel Jerbia** « Pour un lac sans discriminations ! » ;

au **31 décembre 2024** :

10. **M. Antoine Dormond** « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région » ;

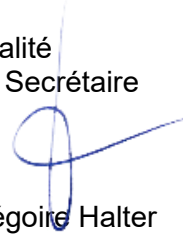
au **31 mars 2025** :

11. **Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider** « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » ;

12. **Mme Isabel Jerbia** « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux » ;
- au **31 décembre 2024** :
13. **M. Pascal Molliat** « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey » ;
- au **31 mars 2025** :
14. **M. Antoine Dormond** « Une stratégie pour la végétalisation des constructions » ;
15. **Mme Milena Buckel** « les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics » ;
16. **Mme Gabriela Kämpf** « Restons calmes » ;
17. **M. Cédric Bussy** « Pour des transports publics abordables ! » ;
18. **M. Antoine Dormond/Interpartis** « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac » ;
- au **31 décembre 2024** :
19. **M. Julien Rilliet** « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes » ;
- au **31 mars 2025** :
20. **M. Philippe Herminjard** « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » ;
21. **M. Valentin Groslimond** « Une multimodalité accessible » ;
22. **M. Pascal Molliat** « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville » ;
23. **M. Valentin Groslimond** « Prémption et transparence » ;
24. **M. Philippe Herminjard** « Transparence dans les votes du Conseil communal » ;
25. **Mme Joëlle Minacci** « Lutter contre la précarité menstruelle » ;
- au **30 septembre 2024** :
26. **Mme Fabienne Despot** « Vers une "bienvenue" élargie » ;
- au **31 mars 2025** :
27. **Mme Marion Houriet** « Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble » ;
28. **M. Nicolas Bonjour** « Vision d'avenir pour les infrastructures sportives de Plan-Dessus » ;
29. **M. Nicolas Bonjour** « Réflexion sur les subventions sportives et soutiens à nos associations sportives » ;
- au **31 décembre 2024** :
30. **Mme Sabrina Berrocal** « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » ;
- au **31 mars 2025** :
31. **M. Patrick Bertschy** « Climat et préemption... » ;
- au **31 décembre 2024** :
32. **Mme Iamartino Anna** « Insécurité à la gare - impunité ou réactivité ? » ;
33. **M. Mickael Bertschy** « Faire de Vevey une ville d'Images au quotidien » ;
34. --

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire





Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué.es : La Municipalité

Annexes en ligne uniquement : Dossier motions et postulats en suspens

Motion en faveur d'une véritable politique foncière à Vevey

Appartements rares, loyer qui grimpent, le logement est devenu le cauchemar des habitants de l'arc lémanique, notamment de la Riviera, en raison de son essor économique, de la raréfaction du terrain et de l'achat de logements à des fins purement spéculatives. Il faut ajouter à cela la tendance des promoteurs à privilégier le haut de gamme et le comportement irrationnel des multinationales qui acceptent des loyers à des prix exorbitants pour loger leurs collaborateurs. Effets secondaires: cette pénurie augmente le nombre de pendulaires, engorge les moyens de transports individuels et collectifs. Au bout du compte, la facture à charge de la société est salée.

Le logement est un bien de première nécessité : il est vital pour mener une existence normale et essentiel à l'équilibre de notre société. Il est d'ailleurs reconnu comme tel dans notre constitution cantonale, car il s'inscrit dans un cadre familial, social et d'environnement personnel. Pour d'autres, c'est un objet financier, un investissement, une source de profit. Les aspirations entre locataires et propriétaires sont donc souvent diamétralement opposées, raison pour laquelle les collectivités publiques doivent protéger les usagers des possédants.

Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat a proposé d'introduire un droit d'emption avant de reculer. De son côté, l'ASLOCA a lancé et fait aboutir une initiative qui va plus loin en introduisant un droit d'expropriation et contraint les collectivités publiques – cantons et communes à construire des logements. Le peuple jugera bientôt s'il est nécessaire d'en arriver à une mesure aussi interventionniste sachant qu'il y a d'autres pistes à explorer comme le droit de préemption - droit de se substituer à l'acquéreur d'un bien-fonds aux mêmes conditions – une mesure que Vaud Libre propose d'introduire sur le plan cantonal.

Les communes ont également leur rôle à jouer. Vevey fait par exemple application, de manière rigoureuse, des lois déjà en vigueur telle que la Loi sur la démolition, transformation, rénovation d'immeubles (LDTR) et la Loi sur l'aliénation des appartements loués (LAAL). Elle a également promulgué un arrêté qui lui permet de limiter le développement de volets clos par des interdictions d'achat d'appartements de résidence secondaires. Mais tout cela ne suffit malheureusement pas.

Ces dernières années très peu de logements à des prix abordables ont été mis sur le marché que ce soit des appartements subventionnés destinés au plus démunis ou que ce soit des logements sur le marché libre destinés à la classe moyenne. Ce n'est pas le récent préavis sur la création de logements subventionnés dans les Moulins de la Veveyse qui permettra d'inverser cette tendance. La commission chargée d'étudier ce dossier relevait d'ailleurs à propos des appartements subventionnés : « Leur nombre diminue sans que la Municipalité parvienne à trouver suffisamment d'opportunités pour compenser ».

Les milieux de l'immobilier disent que le marché peut régler ce problème tout seul. C'est faux, car le marché est d'abord intéressé à la plus haute rentabilité, donc à construire des appartements pour les revenus élevés et avant tout destinés à la vente. Depuis 50 ans la pénurie est constante à part quelques soubresauts et selon les prévisions, elle n'est pas près d'être résorbée en raison d'une migration continue et d'une croissance économique poursuivie de manière totalement aveugle. Selon une projection de l'Office fédéral de la statistique, les cantons de Vaud et Fribourg vont connaître d'ici 2035, une augmentation de la population de plus de 20%. La pression sera donc toujours très forte.

Ces dernières années, les collectivités publiques ont eu tendance, pour améliorer les finances communales, à brader des biens communaux. La commune de Vevey n'a pas échappé à ce phénomène, même s'il est vrai qu'elle a été plus prudente que d'autres. Nous sommes bien loin de la politique foncière offensive menée par l'ancien syndic Jean Kratzer sans laquelle, nous serions aujourd'hui en mauvaise posture. La Municipalité a bien tenté il y a quelques années d'acquérir la parcelle des ex-ACMV. Mais elle a dû reculer face à la résistance des groupes politiques et aujourd'hui nous pouvons que nous en mordre les doigts. Il serait dommage de manquer à l'avenir d'autres opportunités.

Il est indispensable que les communes interviennent de manière directe – en acquérant des propriétés – et/ou indirecte en faisant intervenir des coopératives d'habitation dont elles ont le contrôle, ou en en créant de nouvelles afin de modérer les opérations spéculatives. Pour mieux maîtriser le foncier, on pourrait aussi, si nécessaire, prendre l'exemple d'Yverdon en créant une fondation active sur le marché immobilier avec pour but de créer des nouveaux logements peu chers. Cette formule a l'avantage d'éviter la lourdeur de la procédure du Conseil communal dans un secteur où il faut être réactif. Même si le territoire de la commune de Vevey est quasi-totalement construit, les possibilités d'acquisitions de friches ou de bâtiments locatifs existent. Pour définir sa politique foncière, la Municipalité peut s'appuyer sur le travail d'étude réalisée par l'une de ses collaboratrices de l'Office de l'énergie de la ville de Vevey sur la maîtrise foncière des villes « facteur incontournable pour avoir une influence sur la qualité urbaine et la durabilité ¹ » à lire sur <http://www.vlp-aspan.ch/fr/papers/paper.php?id=60>

¹Parmi les recommandations adressées à la ville de Vevey on peut y lire :

- créer un document à l'interne pour identifier les endroits stratégiques dans lesquels concentrer les acquisitions.
- développer des plans de quartier en incluant des zones avec des quotas de logements sociaux.
- Evaluer si le fonds de l'urbanisme est utilisé selon toutes ses potentialités pour mener une stratégie d'achat active.
- renforcer le système qui permet à la commune de se tenir au courant des occasions
- évaluer la valeur stratégique des terrains sis sur d'autres communes. Pourraient-ils représenter une valeur d'échange avec des terrains plus stratégiques se trouvant sur le territoire veveysan ?
- favoriser davantage la cession de terrains en droit de superficie comme moyen de garder un contrôle à long terme sur le sol et influencer ses usages effectifs

Cette motion demande que la Municipalité :

1. Expose à brève échéance les moyens qu'elle entend mettre en œuvre durant cette législature à court et moyen terme pour lutter contre la crise du logement.
2. Mette sur pied une véritable politique foncière, soit en nous proposant d'acquérir de terrains et bâtiments, soit en faisant appel à des coopératives d'habitation ou encore en créant une fondation active sur le marché immobilier (à l'exemple d'Yverdon).
3. Introduise- dans le cadre des plans de quartier - des zones avec quotas de logements à loyer modéré.
4. Renonce à toute décision et proposition susceptible de provoquer la suppression de logements dans notre ville.

Vevey, le 7 novembre 2011

Pour le groupe Vevey Libre
Jérôme Christen



MOTION des Verts, le 25 juin 2015

Pour que les Toveires restent verts

Vevey est la 3e ville la plus dense de Suisse. Si malgré cela on peut affirmer qu'il est agréable de vivre à Vevey, il n'en reste pas moins que, pour se mettre au vert, les Veveysan-ne-s ne disposent guère que du Jardin Doret et du Jardin du Rivage, tous deux pris d'assaut dès les premiers beaux jours.

Ainsi, selon les chiffres de cartoriviera, les Veveysan-ne-s disposent en tout et pour tout de 22'300m² d'espace vert pour leurs loisirs. C'est plus petit que les pelouses dont jouissent les employés de Nestlé pour leur pose de midi, qui eux disposent de plus de 30'000m². C'est aussi beaucoup plus petit que la surface que se partagent les «locataires» du cimetière St-Martin.

En 3 ans, la population veveysanne a augmenté de 1000 habitants, et ce n'est pas fini. Des quartiers entiers sont en plein développement et l'on parle encore d'augmenter la densification. Par contre, les zones de verdure restent inchangées.

Vers quelle qualité de vie allons-nous ?!

Les habitants de Vevey, qui vivent essentiellement dans des immeubles sans jardin et parfois sans balcons, disposent à l'heure actuelle d'à peine plus de 1m² de verdure par personne. Une peau de chagrin que les Veveysan-ne-s partagent avec les habitants des communes voisines qui viennent en nombre pour profiter du bord du lac.

Relevons encore que, contrairement à la grande majorité des communes avoisinantes, Vevey n'a pas de refuge en forêt ou en périphérie, à offrir à ses habitant-e-s pour y organiser une broche ou une fête de famille.

Coincée dans ses 2,4km², la commune ne dispose pour l'instant que d'une seule et unique possibilité d'aménager un nouvel espace de loisirs, à savoir la zone des Toveires. Cet espace de plus de 74'000 m², dont la moitié est classée en champ, pré et pâturages, offre un magnifique cadre de verdure qu'il serait judicieux, voire impératif, de consacrer à la détente et aux loisirs.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de Vevey qu'elle établisse un plan partiel d'affectation (PPA) comprenant la parcelle communale des Toveires (parcelle 1561). Ce PPA prévoira un large espace de détente et de loisirs sur la partie plane de la parcelle 1561, permettant notamment l'aménagement d'un abri-couvert, une grande place de jeu pour les enfants, des tables pour pic-nique. Il sera également prévu une promenade aménagée dans la forêt permettant de relier la promenade qui longe la Veveyse en direction de la ville et du lac. La forêt formée sur le remblai de la Veveyse, chère aux Veveysan-ne-s, sera absolument préservée.

Pour le groupe des Verts au Conseil communal de Vevey, Christiane Lavanchy

Surfaces «jardin», les chiffres tirés de cartoriviera : Jardin Doret 23'543m² ; Jardin du Rivage 7'743 m² ; Jardins du siège international de Nestlé en Bergère 30'735 m² (25'708+5'027) ; cimetière St-Martin 38'265 m² ; Toveires surface totale 74'123, dont 37'520 en champ, pré et pâturages.

Refuges communaux :

Chardonne – chalet Buttica ; Jongny - Refuge de Reule ; Cosier - couvert au parc Chaplin et projet de refuge près de la ferme de la Chaux ; Corseaux - Chalet de Mivy ; St-Légier – Buvette de Praz-Hier, cantine de Praz-Dagoud ; Blonay - refuge de Pautex ; La Tour-de-Peilz – refuge Le Fort



**MOTION du groupe
décroissance alternatives (da.)**

***Précarité énergétique:
urgence et responsabilité de notre commune***

L'état d'un certain nombre d'immeubles propriétés de la commune est déplorable, fruit d'années de manque d'entretien et d'investissements dans des rénovations. Outre leur vétusté, ces bâtiments sont des gouffres à énergie, une aberration à l'heure de l'urgence climatique reconnue. Le plan des investissements et la communication 4/2023 attestent que la municipalité en a pris conscience et va s'atteler à rattraper le retard.

Ces interventions vont améliorer la situation à moyen terme. Mais dans l'immédiat, des locataires de la commune, dont des familles avec enfants ou des retraité·es, sont contraint·es de vivre dans des conditions de températures intolérables, même en chauffant au maximum, alors que d'autres restreignent le chauffage par crainte de ne pouvoir payer leurs factures. Des locataires dépendant de propriétaires / régies privées sont dans la même situation, mais notre conseil et notre municipalité ne peuvent que se montrer exemplaires en espérant être suivis par le privé.

Notre commune, propriétaire et gestionnaire, n'a pas réalisé les travaux d'entretien ou les investissements nécessaires permettant d'assurer à ses locataires la sécurité, une qualité de vie décente et des charges supportables. Elle a donc la responsabilité de communiquer ses intentions et de leur fournir un soutien immédiat et direct.

Compte tenu de ce qui précède, il est de la responsabilité de la Municipalité d'apporter une solution rapide à ce problème. Nous lui demandons donc :

- D'explorer immédiatement toutes les marges de manoeuvres possibles pour répondre aux urgences sociales les plus criantes (baisses de loyers pour défaut de la chose louée, aides ponctuelles), et pour améliorer de manière sûre les conditions de température;
- De créer par voie de préavis un compte «Aide aux locataires de la commune face à la crise énergétique» (sur le modèle de ceux créés dans la période Covid, préavis 2020/10, 2020/26, 2021/02 et 2021/04) permettant de compenser les surplus de coûts par rapport à la moyenne des frais de chauffage calculés sur les dernières années et encadré par une directive formulant des critères d'attribution ciblant les locataires des immeubles que la commune a insuffisamment entretenus;
- Ou de mettre en place toute solution qui permettrait d'atteindre les mêmes buts.

Soutenu par :

Vevey, le 30 janvier 2023

Postulat: Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique

Le rapport de la Municipalité en page 186 note qu'en 2009 le taux de vacance de logement à Vevey est de 0,25%, en baisse depuis 2009 où il n'était déjà que de 0,30%. Et le rapport souligne qu'il y a pénurie dès que le taux descend en dessous de 1,5%. On en est loin !

Par ailleurs, le même rapport montre une augmentation de la population veveysanne qui contribue à cette pénurie, et va probablement continuer à le faire.

On trouve le même constat dans de nombreux articles de presse et dans les publications des autorités cantonales.

Cette situation suscite des réactions, et pas qu'à gauche, puisque l'ancien syndic Yves Christen lance à ce propos, sous le titre «Le rôle de la Commune dans le marché immobilier», un véritable cri d'alarme sur le site de Vevey-libre. Il vaut la peine de le citer. «Le marché immobilier vaudois est asséché. Le taux de vacance des logements dans les villes s'approche de zéro. Cette situation favorise la spéculation immobilière et foncière. [...] En location, le neuf atteint les 300.-/m2, soit 2000.-/mois pour le même objet. On a atteint l'état de pénurie. Actuellement, seuls les hauts revenus peuvent s'installer sur l'arc lémanique, et les familles modestes, voire de la classe moyenne, sont repoussées vers l'arrière-pays. Cette situation n'enrichit que les promoteurs, gérances et propriétaires et appauvrit le tissu socio-économique qui a besoin de jeunes couples pour créer de vraies richesses.»

Soulignons: on ne parle pas ici de quelques cas individuels, qu'un accident de la vie met en difficulté, et pour lesquels des mesures particulières d'aide sont possibles et nécessaires. Mais bien d'une pression qui s'exerce sur les conditions de vie d'une large partie de la population.

Sur ce terrain, qu'a fait l'administration communale ? Le rapport de gestion nous l'indique en page 185 :

- Elle a contrôlé le droit des locataires à occuper des logements subventionnés (p. 185). C'est peut-être nécessaire, mais ça ne met pas un seul nouvel appartement sur le marché.
- Certains attendaient beaucoup de l'aide individuelle au logement. Mais – pour l'instant en tout cas – elle ne fonctionne pas.
- Enfin, le rapport montre que les montants consacrés au logement subventionné «classique» sont en baisse continue depuis 1997. De plus, ce subventionnement revient souvent à donner à des promoteurs l'assurance que des constructions trop onéreuses trouveront preneur.

Le but n'est pas de dire ici que la Municipalité et l'administration se tournent les pouces. Tout n'est pas dans le rapport. Cependant, est certain que ce qui a été fait jusqu'à présent n'est pas à la hauteur du problème, et qu'un changement de vitesse, sinon de cap, est nécessaire.

Dans son article, Yves Christen propose: «Pour contrecarrer la spéculation, les communes doivent pouvoir participer activement au marché immobilier. En France, le droit de préemption urbain est prévu par le droit public et attribué aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme. Les Municipalités de gauche comme de droite ne s'en privent pas »

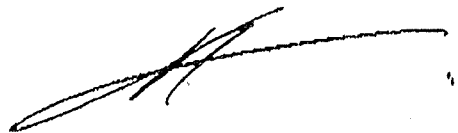
En ce qui concerne, nous écrivions dans notre programme pour les élections de 2006: «Le nombre de logements soustraits aux effets de la spéculation immobilière doit être augmenté. Pour cela, il faut disposer de terrains – quitte à en acheter quand l'occasion se présente – que la commune puisse remettre en droit de superficie à de véritables coopératives d'habitation à but non-lucratif, à moins qu'elle ne décide de construire elle-même.»

On voit que, malgré des positions politiques sensiblement différentes, certaines propositions d'actions peuvent trouver un consensus assez large.

C'est dans cet espoir que nous soumettons à la Municipalité le postulat suivant:

- 1) La Municipalité se donne l'objectif de mettre en place une politique visant à diminuer l'impact de la crise actuelle du logement, et de mettre, dans la mesure du possible, ce bien fondamental à l'abri de la spéculation, notamment par l'implication active de coopératives sans but lucratif.
- 2) Elle étudie les possibilités de réaliser cet objectif, sur le plan pratique (immeubles et terrains disponibles; compétences légales) ainsi que financier, notamment en réévaluant les priorités au sein de son plan des investissements.

Vevey, le 17 juin 2010, Alternatives.





Vevey les pieds dans l'eau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Durant la belle saison, Vevey se transforme en station balnéaire pour la plus grande joie de ses habitant-e-s et des touristes. Les personnes qui souhaitent accéder au lac peuvent le faire aisément depuis le jardin Doret, le jardin du Rivage et l'Aviron. On trouve à ces trois endroits tout ou partie de l'équipement nécessaire pour une baignade sécurisée et agréable : on accède à l'eau par des escaliers, on peut se sécher au soleil sur des murets en pierre et des douches offrent la possibilité de se rincer.

Depuis quelques années, les baigneuses et les baigneurs ne se limitent pas à ces deux parcs et à l'Aviron. En partant du port jusqu'à la piscine communale, on voit un peu partout des personnes qui se baignent. Elles installent leur serviette de bain sur un bout de pelouse, elles chevauchent tant bien que mal les rochers puis sautent ou se laissent glisser dans l'eau. On ne peut que se réjouir que la globalité de nos quais soit devenue une longue plage linéaire ! Face à ce succès, pourquoi ne pas installer quelques équipements légers qui faciliteraient l'accès au lac, par exemple des échelles et des plateformes en bois ? Il ne s'agit pas de modifier les enrochements mais de passer au-dessus. Des douches pourraient également être aménagées.

Plusieurs communes ont déjà franchi le pas en construisant des structures légères de baignade qui s'adaptent à tous les types d'enrochement. C'est le cas de la ville de Genève qui, aux Eaux-Vives, a aménagé plusieurs pontons en bois. Plus près de chez nous, la plateforme en bois qui se trouve à l'ouest du château de la Tour-de-Peilz pourrait servir de source d'inspiration.

Par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'installer des équipements de baignade légers à plusieurs endroits sur les trois quais veveysans, le quai Perdonnet, le quai Maria-Belgia et le quai Ernest-Ansermet. La Municipalité tiendra compte dans son analyse des critères économiques, écologiques, pratiques et esthétiques.

Pour le groupe des Verts

Sabrina Dalla Palma Zahar



Vevey, le 29 août 2016

Postulat : À chaque quartier sa maison

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux
Madame la Syndique
Messieurs les Municipaux,

Aujourd'hui, l'impact positif des maisons de quartiers n'est plus à démontrer. Que cela soit à Plan-Dessous ou Plan-Dessus, la pleine utilisation et les effets bénéfiques sont mis en avant tant par les associations, les habitant-e-s que les professionnels.

Dans un tel contexte, il est légitime de s'interroger sur les raisons ayant amenés à ce que le quartier de Vevey-Est ne soit pas encore doté d'un tel outil au service de la collectivité.

Nous demandons avec ce postulat à ce que la Municipalité propose dans les meilleurs délais un préavis pour la création d'une maison de quartier à Vevey-Est. Nous faisons confiance à la Municipalité pour l'organisation, en s'inspirant de l'expérience de Plan-Dessous et de Plan-Dessus et en y consultant les habitant-e-s pour la définition de son fonctionnement et de ses offres.

Nous demandons à ce que ce préavis soit directement renvoyé en Municipalité

Au nom du groupe socialiste,

Julien Rilliet

Parti socialiste Veveysan
Case postale 855
1800 Vevey

Tél : 076 589 90 65
info@ps-vevey.ch
www.ps-vevey.ch



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 6 octobre 2016

Postulat : Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier.

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Vevey est fortement sollicitée concernant les demandes de logements. Nous connaissons tous quelqu'un qui a eu des difficultés à chercher un logement dans notre ville. La recherche d'un logement est loin d'être facile et, lorsque nous nous adressons à une gérance privée pour un appartement, la réponse est très souvent négative, sans qu'il n'y ait la possibilité de comprendre le pourquoi du comment.

Il y a souvent urgence à se loger pour de nombreuses personnes. Nos concitoyen-ne-s sont en droit d'attendre de la part de notre commune une écoute ciblée, fidèle à leur besoins personnels. Sur le millier d'appartements communaux que compte notre ville, plus de 800 sont régis par des gérances privées. En reprenant la gestion totale de son parc immobilier communal, Vevey pourrait avoir un service de gérance efficace, rentable et humaine. Dédié à la valorisation de ces biens communaux et au service des veveysan-ne-s, il s'éloignerait de la recherche du profit à tout prix.

Il y a une décennie, notre ville était dotée d'un service de gérance qui s'occupait de la gestion de son parc immobilier. Il est temps que notre service communal de gérance se réapproprie la gestion de son patrimoine immobilier dans son ensemble. De l'entretien des bâtiments et logements de l'analyse des dossiers de candidatures à l'attribution de chaque appartement, il est temps que ces décisions soient prises en accord avec notre politique communale du logement.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- D'étudier la possibilité de se réapproprier la gestion de son patrimoine immobilier avec le service de gérance de la ville dans un délai raisonnable et en accord avec les contrats en cours liant les gérances concernées et la Ville;
- D'en profiter pour évaluer les objets immobiliers afin d'établir une cartographie précise des éventuels travaux prioritaires ;
- D'en profiter pour établir un programme d'échanges entre locataires afin de faire correspondre au mieux le nombre d'occupants avec le nombre de pièces habitables;
- De proposer un préavis en ce sens.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe socialiste.

Isabel Jerbia

Moins de plastique, plus de politique

En période d'élection ou de votation, l'affichage politique est «libre» à Vevey, avec comme règles principales les directives cantonales édictées dans la brochure «Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière» (réédité en janvier 2017) ainsi que quelques restrictions de taille (maximum F4) et de modération des chevalets à un même emplacement (un par parti).

Un respect à la lettre de ces directives (passages pour piétons: 75m à droite et à gauche des deux côtés de la route; carrefours: 25m de tous les côtés; giratoires: 50m pour toutes les entrées; interdiction de s'accrocher aux panneaux de signalisation; etc.), interdiraient presque chaque mètre de nos rues. Cependant, à chaque échéance, les affiches fleurissent – et se fanent – en nombre.

En abaissant radicalement les coûts et en facilitant nettement la pose, l'impression à bas prix sur les supports plastiques a déclenché dans tous les partis ou presque, une explosion du nombre d'affiches posées, et, en période d'activité politique, l'espace public en est saturé.

Nous avons largement pris part à cette... croissance effrénée et on n'a pas manqué de nous le faire remarquer. Avec le recul de quelques années et de plusieurs campagnes, on peut, on doit se demander si cette débauche de sollicitations ne finit pas par agacer nos concitoyen·nes plus qu'elle ne contribue à les informer.

Il y a une année, un postulat socialiste déposé entre les deux tours des élections communales proposait déjà d'accroître le nombre d'espaces temporaires officiels, mais maintenait l'affichage «libre». Un avis largement partagé lui a opposé un accord de modération entre partis. Qui n'a jamais été recherché, et donc jamais trouvé.

Nous pensons aujourd'hui qu'il vaut la peine de se demander si l'affichage politique temporaire offert par notre commune ne pourrait pas suffire à lui seul à informer correctement la population lors des prochaines élections ou votations. Il permet actuellement la pose de 192 affiches, réparties dans toute la ville et ce nombre pourrait être augmenté si l'on venait à constater que certains quartiers sont oubliés. Les partis et groupements pourraient ainsi être incités à miser plus sur la qualité et moins sur la quantité, et donc à produire moins de plastique et plus de politique.

Nous demandons donc à la Municipalité de bien vouloir étudier les mesures suivantes:

- interdiction de l'affichage politique «libre» tel qu'il est toléré aujourd'hui (à l'instar de la règle instaurée dans le bas de la commune de Montreux);
- développement de l'affichage politique provisoire régulé pour une répartition équitable dans tous les quartiers de la ville.

Nous vous invitons à renvoyer ce postulat directement à la municipalité ou, si vous pensez qu'une discussion préalable interpartis est utile, à le renvoyer à une commission ad hoc pour en préciser les modalités.

Pour le groupe Décroissance-Alternatives,

Dominique Kambale



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 15 mars 2018

POSTULAT : FEMMES EN MARCHÉ : UN AUTRE REGARD SUR L'ESPACE URBAIN

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'espace public devrait, par définition, appartenir à toutes et tous. Malheureusement, dans les faits, il est investi de manière très différente par les femmes et par les hommes au quotidien. Des études ont démontré que l'espace public appartient prioritairement aux hommes et que les femmes s'y sentent moins à l'aise. [1] Chacun est en mesure d'observer que les femmes se tiennent rarement dans la rue, si l'on excepte les jardins publics où elles sont le plus souvent accompagnées de jeunes enfants. Les motifs de cette répartition inéquitable de l'espace public sont multiples et historiques. Des études expriment aujourd'hui que certains partis pris du développement de l'espace urbain « durable » conduiraient à renforcer ces comportements. [2] Sans remettre en question les évolutions de la commune d'aujourd'hui, il est indispensable de prendre en compte les préoccupations des femmes dans les aménagements de l'espace public.

Dés améliorations notables sur un sujet aussi complexe nécessiteront des évolutions éducatives, culturelles, sociales qui prendront malheureusement leur temps et ne sont pas exclusivement du ressort communal. Ceci étant, nous proposons que notre commune apporte sa pierre à l'édifice et se penche sur la problématique de l'occupation de son espace urbain de la façon la plus simple : en demandant leur avis aux femmes elles-mêmes, dans une approche concrète et participative, sur le terrain.

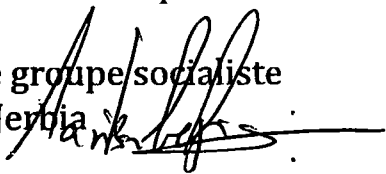
Le concept de « marche exploratoire [3] » a été développé au Canada à la fin du siècle dernier et repris dans différentes villes de France dans les années 2000. Il s'agit de réaliser des diagnostics en arpentant les rues des quartiers pour observer le terrain. Cette action permet de faire des critiques sur le secteur, d'identifier des obstacles à la mobilité et à la sécurité des habitants, mais également de révéler des aspects positifs du milieu, dans une approche participative qui associe différents acteurs pour faire évoluer une situation.

Pour qu'elles permettent d'améliorer concrètement les conditions de vie en ville des femmes, les « marches exploratoires [4] » devraient réunir un groupe d'habitantes, des acteurs sociaux du quartier (animateurs des centres socioculturels, travailleurs sociaux hors murs), mais aussi des représentants des services communaux, notamment de l'urbanisme et de la sécurité. Cet outil facilite l'appropriation de l'espace public par les femmes, les implique concrètement dans les améliorations possibles pour leur sécurité, leur cadre de vie, et renforce leur compétence et leur légitimité par une approche démocratique et inclusive.

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des marches exploratoires dans différents quartiers de la ville de Vevey, afin de mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes dans l'espace public et offrir des solutions concrètes aux problèmes qui seront identifiés par elles.

Pour le groupe socialiste

Isabel Jertia



[1] Yves Raibaud, in Le sexe des villes a deux boules, Charlie Hebdo, 15 avril 2015 (<http://www.laure-daussy.fr/cv/portfolios/le-sexe-des-villes-a-deux-boules-charlie-hebdo>)

[2] Yves Raibaud, La ville durable creuse les inégalités, CNRS 2015 (<https://lejournel.cnrs.fr/billets/la-ville-durable-creuse-les-inegalites>)

[3] Centre d'écologie urbaine de Montréal, Outils pour transformer sa ville, Marche exploratoire (<http://www.ecologieurbaine.net/fr/outils-8-test/item/85-marche-exploratoire>)

[4] Comité interministériel des villes, Guide méthodologique des marches exploratoires, Cahiers pratiques hors-série, Editions du CIV (www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/sgcivguidemarcheexploratoire.pdf)



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 17 mai 2018

POSTULAT : DES ZONES 30/KM/H EN TOUTE SECURITE POUR TOUS !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité de Vevey dans son communiqué de presse du 22 janvier 2018 <http://www.vevey.ch/data/dataimages/Upload/CP-zone-30-centre-ville-Vevey.pdf>, nous informait que dès le 1^{er} février 2018, dix rue et places situées au centre de la commune allaient passer en zone 30 km/h.

Rue du Torrent, rue Jean-Jacques Rousseau, rue de la Madeleine, rue de Lausanne, Quai Perdonnet, rue de l'Hôtel-de-Ville, Place de l'Ancien-Port, rue du Centre et la Place du Marché.

Ce projet d'aménagement a été accepté par le Conseil communal de Vevey au printemps 2016 et a obtenu, au mois d'octobre 2016, un préavis favorable de la Direction Générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud.

Toutefois, un problème majeur se pose pour certaines de ces rues pour lesquelles la signalisation ne permet pas le respect par les usagers des règles sous-jacentes. Les panneaux sont trop petits, installés en bordure de route, les inscriptions au sol peu visible ou inexistantes, aucun dispositif forçant le ralentissement n'est installé (gendarmes couchés, lignes avec profil bruit) et les informations concernant les règles pour l'ensemble des usagers (automobilistes, vélocyclistes, personnes à pied) de zones à 30 km/h inexistantes.

Des messages sont parfois même contradictoires comme pour la rue du Torrent qui a fait l'objet d'une dérogation. Pour rappel en zone 30 km/h, les passages piétons sont supprimés, hors dans ce cas précis il a été jugé opportun vu la proximité d'un collège de le laisser.

Cette dérogation n'est tout simplement pas suffisante sur ce tronçon et peut même induire en erreur : comment automobilistes, vélocyclistes et piétons peuvent-ils comprendre les règles particulières de cette zone 30 alors qu'un passage inaugure la zone ? Et que doivent dire les parents aux enfants se rendant seuls au collège de la Veveyse ? Autre exemple : la rue du Midi qui est sujette à de nombreuses interrogations et inquiétudes de la part de ces riverains, le 30 km/h n'étant que beaucoup trop peu respecté par les automobilistes, alors que c'est une rue très fréquentée par les piétons et où se situe une des plus grandes garderies de la ville.

Par ce postulat le groupe socialiste et les cosignataires, demandent à la Municipalité :

- Qu'une signalétique soit mise en place aux abords de ces nouvelles et anciennes zones 30 km/h soit par des ralentisseurs au sol, panneaux lumineux ou toutes autres adaptations qui soient visibles et efficaces,
- Nous demandons également que les principales règles d'usage de ces zones 30 soient indiquées à l'intention des différents usagers de ces zones.

Le groupe socialiste et les cosignataires demandent que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Pour le Parti Socialiste

Isabel Jerbja



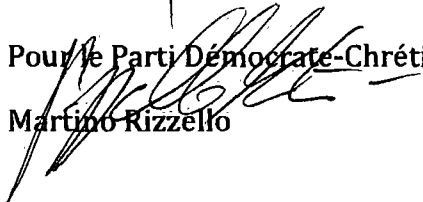
Pour Vevey Libre

Francis Baud



Pour le Parti Démocrate-Chrétien

Martino Rizzello



Pour le Parti Libéral Radical

Patrick Bertschy



Pour Les Verts

Antoine Dormond



Bastien Schobinger

pour l'UNC





Vevey, le 05.11.2017

Motion « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! »

Au Conseil communal de Vevey,

Pendant la dernière campagne électorale et même après, le logement à loyer abordable était au cœur de tous les débats.

Aussi étions-nous heureux de constater que les autorités nouvellement élues à la Municipalité ont inscrit dans leur Programme de législature 2016-2021 cet objectif d'assurer un logement pour tous.

Ainsi, pour satisfaire cet objectif ambitieux d'assurer un logement adéquat à chacun et gagner en efficience et en cohérence dans la gestion du patrimoine immobilier de notre ville, les soussigné-e-s estiment que la seule façon de démontrer cette volonté et d'y parvenir est une internalisation de la gestion de notre parc locatif.

Et que le moment est propice pour un rapatriement de l'ensemble des immeubles locatifs de la Ville donnés en régies privées depuis 2006, ceci d'autant plus que le chef de Service finances-gérance prend sa retraite l'année prochaine.

Par ailleurs, des arguments financiers ou tout simplement de service public plaident pour une internalisation immédiate de ce secteur. Les frais de gérance pratiqués usuellement, sans compter les coûts cachés, commissions diverses et honoraires de représentation en cas de litige devant les tribunaux, sont intrinsèquement plus cher pour la commune que les coûts liés à l'engagement d'un gérant d'immeubles qualifié. Aussi la problématique de l'entretien du patrimoine immobilier est à prendre en considération, les travaux peuvent être modulés en temps et selon le degré de confort ou de fonctionnalité voulu.

Question service public, tout doit être fait pour améliorer la vie de nos concitoyennes et concitoyens. Quelles sont les attentes ?:

- un service public proche de ses usagers, ce qui permet d'être réactif dans tous les cas ;
- des démarches administratives réduites au strict minimum pour régler un problème lié au logement en évitant les multiples allers-retours entre interlocuteurs différents ;
- un accompagnement global qui diminue le nombre d'intervenants, de sorte que la personne qui arrive dans un Service communal puisse être prise dans toute sa globalité, et ce, afin de pouvoir détecter de manière précoce d'éventuelles autres problématiques, notamment sociales.

Par gestion cohérente et efficiente, nous entendons donc :

- une maîtrise, voire une économie sur les coûts engendrés par les frais de gérance et autres, grâce à l'engagement d'un gérant d'immeubles qualifié ;
- une valorisation des compétences internes ;
- un service gérance de proximité pour les Veveysannes et Veveysans, garant d'une réactivité à toute épreuve.

Cette volonté de reprendre au sein de l'administration communale l'entière gestion de notre parc locatif est, en outre, en parfaite adéquation aux différentes demandes formulées par divers partis au sein de notre Conseil communal, et permet de répondre à la fois aux :

- Postulat « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » de Mme Isabel Jerbia, du Parti socialiste veveysan, en octobre 2016 ;
- Postulat « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique », de M. Alain Gonthier, du Parti Alternatives, en juin 2010 ;
- Et la Motion « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey », de M. Jérôme Christen, du Parti Vevey Libre, en mars 2013.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité, de saisir maintenant l'opportunité qui lui est offerte, notamment par le départ à la retraite de M. Gilles Altemath, de rapatrier au sein de l'administration communale dans les délais adéquats la gestion des immeubles mis en gérances privées et de procéder à l'internalisation de tout son secteur des gérances dans un délai qui permet de faire correctement la transition entre M. Gilles Altemath et le gérant d'immeubles qualifié à engager.

Nous proposons de renvoyer cette motion directement à la Municipalité.

Steven Pilet Vevey Libre

An nom de Vevey Libre



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 11 octobre 2018

Postulat : Pour un lac sans discriminations !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

10% de la population est touchée par un handicap, il n'est pas concevable d'exclure ces personnes de notre société et de la possibilité d'avoir des loisirs. Nous devons veiller à ce que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse s'épanouir dans notre ville. Le groupe socialiste pense qu'il est temps de prendre en compte les personnes en situation de handicap qui voudraient elles aussi profiter de l'eau du lac Léman. Pour rappel, la ville de Gland a innové cette année en créant la première handiplage.

Pour se faire, il est possible d'installer un système de rampe tel que proposé par SEATRAC <https://tobea.gr/seatracing> avec un siège adapté aux personnes handicapées. Dans plusieurs pays du bassin méditerranéen bien des plages sont équipées d'un tel système fort apprécié par ses utilisateurs. Il suffit de 3m2 pour le stocker et de quelques heures pour l'installer. Ce système a pour avantage de laisser l'autonomie à ces utilisatrices et utilisateurs.

Dès lors, nous demandons à la Municipalité d'entreprendre toutes les mesures nécessaires afin de pouvoir installer un système permettant aux personnes en situation de handicap d'avoir une accessibilité à la baignade dans le lac par exemple : aux Bains Paye ainsi qu'à la piscine Vevey-Corseaux plage et de se renseigner afin de bénéficier de l'aide financière du Canton ou de la Confédération, l'accessibilité des bâtiments, des infrastructures étant régie par des lois et des ordonnances fédérales et cantonales, l'accessibilité des constructions étant réglementée par la Constitution fédérale et la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

Conscient de la complexité de ce genre de dossier, le groupe socialiste propose de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.



Au nom du groupe socialiste
Isabel Jerbia



Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région

Monsieur le Président, madame la Syndique, messieurs les Municipaux, chères et chers collègues.

Pour les étudiant-e-s et les apprenti-e-s de notre région, trouver un logement abordable et adapté à leur capacité financière n'est pas chose aisée. Malgré un certain succès des collocations qui restent parfois très onéreuses, le marché du logement sur la Riviera n'offre aujourd'hui presque pas de logements spécialement dédiés aux personnes en formation.

Il est temps aujourd'hui de faire un bilan précis de l'offre et de la demande pour ce type de logements dans la région. Mais il est également primordial d'élaborer une stratégie communale voir si possible régionale adaptée pour répondre aux besoins en logements des personnes en formation. Cumulant parfois plusieurs jobs pour boucler les fins de mois en plus de leurs études, nous estimons que pour la population étudiante, nous pouvons au moins essayer de soulager la facture souvent lourde que représente le logement.

Afin d'y parvenir, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de :

- 1) Faire un bilan de l'offre et de la demande en logements étudiants sur le territoire communal.
- 2) Contacter les autres communes de la Riviera afin de leur faire part de la démarche et de trouver si possible des synergies sur cette thématique avec elles.
- 3) Elaborer une stratégie « Logements étudiant-e-s et apprenti-e-s » communale voire si possible intercommunale afin de répondre à la demande dans la région.
- 4) Prendre contact avec les instances cantonales pour créer une stratégie qui s'inscrit dans un concept global.
- 5) Etudier la possibilité d'intégrer un pourcentage minimum de LUP (logements d'utilité publique) lors de nouveaux projets de constructions dans la commune.
- 6) Aborder la thématique des LUP et logements étudiant-e-s et apprenti-e-s lors d'une prochaine CORAT.

Pour le groupe des Verts

Antoine Dormond

Ce postulat est soutenu et co-signé par :

Pour Décroissance-Alternatives
Gilles Perletta
Perletta G.



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 13 juin 2019

Postulat : Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Après des siècles d'incertitude et de peur du manque, l'évolution sociétale a entraîné une rapide mutation de l'alimentation ; aujourd'hui, notre société d'abondance croule sous une offre pléthorique et disparate de produits industriels « tout-prêts » si pratiques à réchauffer ; d'ailleurs « on ne cuisine plus, on s'approvisionne... » selon le sociologue Claude Fischler. Se nourrir n'a jamais été aussi facile dans les pays riches en tout cas ; paradoxalement, s'alimenter peut susciter une forme d'anxiété. Assaillis d'injonctions contradictoires propagées par la science, les lobbys et les médias, nous nous retrouvons ainsi confrontés au dilemme du choix, nous avons dorénavant à jongler avec des critères éthiques, économiques, diététiques et surtout gustatifs pour l'élaboration de nos repas. Nous sommes appelés à adopter des habitudes de consommation responsables, à favoriser la saisonnalité et la proximité, à éviter le gaspillage, à valoriser nos déchets, à mieux déchiffrer des étiquettes équivoques (en attendant un système d'information cohérent), etc.

D'autre part, cette évolution rapide de l'alimentation, constatée dès les années 1960/70 avec l'urbanisation et la globalisation, révèle une déconnection entre les consommateurs et les milieux de la production agricole. Et rares sont les heureux bénéficiaires d'un balcon ou d'un lopin aménageable pour voir germer et croître leur propre production potagère. Dans ce contexte, la recherche a démontré que les repères gustatifs et nutritifs de nos enfants sont souvent brouillés par l'attraction de produits aux goûts et textures standardisés et à la composition discutable voire nocive par l'ajout de sucre et graisses cachés sans parler de toute la palette d'intrants (sucre, sel, agents conservateurs, etc.) qui représentent des risques avérés de santé publique (surpoids, diabète etc.). C'est là ce que Joël de Rosnay, en 1974 déjà, avait qualifié de *malbouffe*, calamité qui devrait être combattue par la promotion active d'une alimentation « propre, juste et bonne », naturelle, de saison, de proximité, savoureuse et conviviale.

Et c'est bien nos enfants qui sont exposés, « hameçonnés » par la pub et la satisfaction addictive d'aliments ; on peut aussi penser que bon nombre d'entre eux souffrent de manques ou de carences plus silencieuses ayant un effet sur leur croissance et leurs apprentissages. Ce constat semble toucher pour l'essentiel les familles modestes et les milieux précarisés, créant ainsi des inégalités sociales en matière de santé publique, de développement du goût et de culture culinaire.

Une prise de conscience culturelle et environnementale se fait sentir, la résistance s'organise grâce à des commerçants et artisans de qualité, nombreux dans la région, à la vitalité du Marché, à des initiatives alternatives, aux circuits courts et à la vente à la ferme... **C'est donc le bon moment pour agir.**

La conception et la gestion de jardins potagers à l'école, à l'instar d'autres communes comme Lausanne, Lutry par exemple, est préconisé par le Plan d'Étude Romand (PER) et les instances scolaires. La Haute École Pédagogique offre aussi des cours de formation continue centrés sur la conception et à l'entretien de jardins scolaires. Ces lieux de vie et d'échanges permettent non seulement de prendre conscience des mécanismes fondamentaux de la vie, du rythme des saisons mais surtout de percevoir le vrai goût des choses : déguster ses propres tomates, carottes ou fraises permet alors de réenchanter des papilles altérées ! Il s'agit aussi de perpétuer, par l'action concrète, la transmission de savoirs fondamentaux et d'un patrimoine régional inestimable. Enfin, au cycle primaire, un programme d'initiation à l'éducation sensitive en 1/4^e et 5/6^e devrait être prochainement conçu et placé dans la grille horaire de l'école vaudoise.

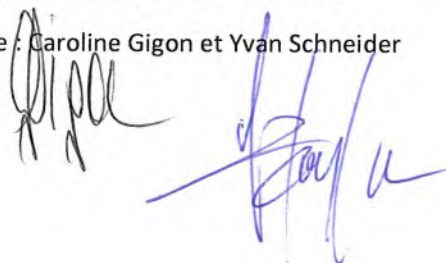
Pour finir, nos préaux scolaires sont tristement bétonnés. Le réchauffement climatique présent et à venir demande que nous pensions à offrir de l'ombre, de la fraîcheur et un peu de nature aux écoliers pendant les récréations - à l'exemple de Genève qui arborise à nouveau ses préaux d'écoles. Il semble idéal de profiter de la rénovation du collège de la Veveyse et, dans la foulée, des nombreux bâtiments qui suivront, ainsi que de la construction du nouveau collège.

Pour ces multiples raisons, nous demandons à la municipalité d'envisager :

- l'installation de **jardins urbains dans les préaux** de chaque école, garderie et unité d'accueil parascolaire ou à proximité immédiate et autant que possible en pleine terre ;
- de prévoir la **plantation d'arbres fruitiers** (essences parmi les plus mellifères et donc qui favorisent la biodiversité) dans les cours d'école ;
- de profiter de l'expertise et des ressources du service des **Parcs et Jardins** et de l'**Agenda 21** pour la réalisation de ces jardins et l'accompagnement des élèves dans la culture et la récolte de cette production « agro urbaine » en appui aux enseignants. Il semble essentiel que les services communaux soient dorénavant engagés pleinement dans ces projets afin d'assurer l'efficacité et la pérennité de ces projets. Un ou plusieurs jardiniers de la ville, maîtrisant l'art de jardiner et ayant plaisir à transmettre leurs savoirs, devraient être détachés par leur direction pour de telles tâches à un taux de travail qui varie selon la saison et les besoins ;
- d'impliquer le **tissu associatif** veveysan et d'assurer la coordination avec ces associations mais aussi avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports pour élaborer un accompagnement des personnes impliqués dans ces projets sous forme d'ateliers de permaculture, de conseils spécifiques, d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux et de santé, notamment ;
- de profiter de l'engagement d'une cheffe de projet par la Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration chargée d'étudier les besoins des personnes âgées afin d'évaluer les ressources et le potentiel d'implication dans ce projet de nos **concitoyennes et concitoyens retraité-es**, créant ainsi la possibilité de liens intergénérationnels ;
- d'établir un **échéancier** pour la mise en œuvre de ces mesures

Nous avons approuvé dans notre grande majorité au dernier conseil l'obligation de nous pencher sur les enjeux écologiques et la nécessité d'agir rapidement. Le présent postulat vous propose de concrétiser dès maintenant cet engagement en y associant un projet de promotion de la santé pour les enfants de notre ville, mais aussi d'intégration intergénérationnelle. Nous proposons de transmettre ce postulat directement à la municipalité.

Pour le groupe socialiste : Caroline Gigon et Yvan Schneider



LES VEVEYSAN·NE·S À CÔTÉ DE LA PLAQUE : POUR UNE PARITÉ DES ESPACES PUBLICS

Postulat déposé au Conseil communal de Vevey le 14 novembre 2019

Le mercredi 18 septembre 2019, la bibliothèque de Vevey, en collaboration avec le service de l'urbanisme, organisait une conférence publique dont l'intitulé était « Une ville faite par les Hommes et pour les Hommes ». Lors de cette conférence très suivie, les différent·e·s intervenant·e·s ont démontré, exemples et études à l'appui, que les villes et nombre de leurs aménagements reflètent et reproduisent les inégalités de genre.

Parmi les nombreux exemples cités d'inégalités mesurables et chiffrables, il fut également question de la féminisation des noms de rues et de lieux. Une étude récente de la RTS (mars 2019), menée dans les principales villes de Suisse romande, aboutit ainsi à la conclusion que seuls 5 à 7 % des noms de rues honorent des personnalités féminines. De très nombreuses initiatives politiques ont tenté, ces dernières années, de corriger cette inégalité criante. Ainsi, le Grand Conseil du canton de Genève vient d'accepter à une large majorité une motion donnant trois ans au Conseil d'État genevois pour féminiser 100 rues. La féminisation des noms de rues et de lieux, apparemment symbolique, répond à un problème concret : dans une ville quadrillée et repérée par des noms masculins, les femmes ne sont pas vraiment « chez elles », et ne déambulent pas vraiment de plein droit dans l'espace public.

Selon différents documents publics à disposition (voir annexes), la ville de Vevey se situerait quant à elle en dessous des chiffres moyens recensés en Suisse romande, puisque seul·e·s 3.6 % des lieux et rues honorent des personnalités féminines. À titre de comparaison, ce sont 28.6 % des noms de lieux et de rues qui honorent des personnalités masculines. Et cela sans compter les autres manifestations de cette inégalité, comme les statues ou plaques commémoratives. Au-delà des chiffres, la cartographie par genre des noms de rues et de lieux démontre l'écrasante inégalité spatiale régnant dans le domaine des noms de rue et de lieux à Vevey (voir annexes).

La problématique des noms de rue est cependant sensible pour différentes raisons : budgétaires, historiques, attachement des habitant·e·s aux noms de leurs rues, etc. D'autre part, là où une ville comme Lausanne ou un canton comme Genève peuvent profiter de l'aménagement et de la construction de nouveaux quartiers pour nommer de nouvelles rues honorant des personnalités féminines, force est de constater que la ville de Vevey est « géographiquement close » et qu'elle ne peut recourir à cet artifice pour féminiser son espace public.

L'idée de ce postulat n'est donc pas de demander une parité immédiate qui entraînerait un changement probablement coûteux, et qui poserait à n'en pas douter de sérieux problèmes quant à savoir quelles rues il faudrait débaptiser et renommer.

En ce sens, la présente démarche apparaît déjà comme consensuelle compte tenu de la situation et des enjeux.

Ce postulat demande à la municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place une politique proactive visant à atteindre la parité entre femmes et hommes en ce qui concerne les noms de lieux et de rues des espaces publics de Vevey.

Par politique proactive ce postulat entend entre autres actions possibles :

- A. La publication d'un rapport sur l'état de la question en ce qui concerne les noms de lieux et les marqueurs de l'espace public (statues, rues, places, quais, plaques commémoratives, maisons, etc.) honorant des femmes et des hommes à Vevey.
- B. Le fait de renoncer à honorer des personnalités masculines jusqu'à ce que la parité soit effective ou, le cas échéant, de débaptiser un lieu honorant un homme pour en honorer un autre (principe de la substitution).

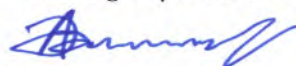
- C. Le fait de privilégier en principe les noms honorant des personnalités féminines (Veveysan·ne·s, Suissesses, ou d'autres nationalités) ou des noms féminins (par exemple : Rue des Artisan·e·s, Collège des Suffragettes, etc.) lorsqu'il s'agit de baptiser un nouveau lieu, jusqu'à ce que la parité soit effective, notamment en ce qui concerne les futurs établissements scolaires. Bien que les recommandations de la Confédération en la matière conseillent d'éviter la personnalisation des rues, il s'agit de faire un choix politique entre le fait de débaptiser massivement des rues « masculines » pour atteindre la parité, ou le fait de baptiser des nouvelles rues et noms de lieux en honorant des femmes. Les deux actions peuvent évidemment concourir à l'objectif visé par le postulat.
- D. Enfin, et c'est un point important, nommer une rue, un lieu ou une partie de rue en l'honneur du mouvement féministe / des femmes qui s'est exprimé de manière massive et historique les 14 juin 1991 et 2019. De plus, cette rue, ce lieu ou cette partie de rue devrait avoir une localisation centrale au sein de la ville de Vevey (voir annexes, périmètre proposé). Cette dernière proposition a les avantages suivants :
- Action symboliquement forte, réalisable à très court terme, potentiellement à peu de frais pour les citoyens et la commune.
 - La date du 14 juin renvoie directement ou indirectement à plusieurs événements marquants de l'histoire contemporaine en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes : droit de vote des femmes (1971), loi sur l'égalité (1981), première grève des femmes pour rappeler que la loi sur l'égalité n'est toujours pas respectée (1991), deuxième grève des femmes pour rappeler que la loi sur l'égalité n'est toujours pas respectée (2019).
 - Le caractère massif et historique des mobilisations de 1991 et 2019 n'est plus à démontrer, qui en a fait deux des événements les plus marquants de l'histoire contemporaine de notre pays.
 - Le mouvement qui s'est déroulé à Vevey le 14 juin 2019 a été massif, regroupant des femmes et des hommes solidaires de tout âge et de tout bord politique.
 - Ce choix évite en l'espèce l'écueil de la personnalisation et permet de rendre hommage aux millions de femmes qui se sont battues pour leurs droits depuis la naissance de la Confédération en 1848 et qui œuvrent le plus souvent dans l'ombre et gratuitement afin que notre société puisse tout simplement fonctionner.
 - Bien plus, choisir la date du 14 juin pour un lieu / une rue c'est rappeler les revendications légitimes des femmes en ce qui concerne les inégalités criantes dont elles sont victimes : accès aux sphères politiques et économiques, harcèlement et violences sexistes, salaires, retraites très inférieures à celles des hommes, aménagements urbains, etc.

En répondant favorablement à ce postulat, ce Conseil et la Municipalité contribueront donc d'une part à une légitime action publique visant à corriger l'inégalité de genre criante en ce qui concerne les noms de rue et de lieux de notre ville, et d'autre part à rappeler et raffermir leurs engagements visant à mettre un terme aux inégalités de genre.



Milena Buckel
Pour le groupe Décroissance-Alternatives

Antoine Dormond
Pour le groupe des Vert·e·s



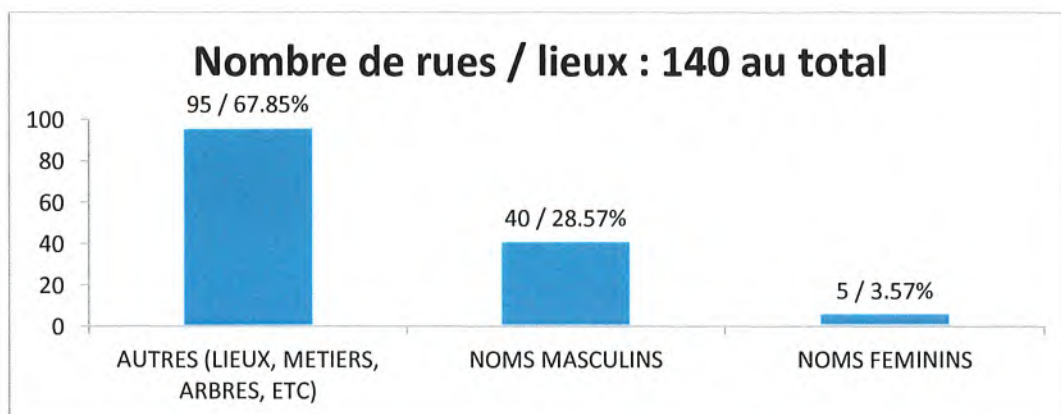
Pascal Molliat

ANNEXES :

1) Source des données :

- « Dictionnaire historique et toponymique des rues de Vevey », de François Berger, édité par Vibiscum en 1996
- Plan de la ville de Vevey
- Google Map

2) Graphique :



3) Périmètre indicatif proposé pour nommer une rue / un lieu honorant le 14 juin :



Le périmètre proposé ci-dessus est indicatif. Dans tous les cas le lieu ou la rue doit avoir un caractère géographiquement central pour les Veveysan-ne-s. Le périmètre retenu ici correspond à la partie centrale du défilé qui a eu lieu le 14 juin 2019 à Vevey. Les possibilités à l'intérieur du périmètre proposé sont nombreuses : débaptiser-rebaptiser une rue, une place, un rond-point, un passage, etc. Baptiser un nouveau lieu n'ayant pas encore de dénomination tel que

l'esplanade jouxtant le giratoire de la Gare. Rebaptiser une portion de rue / de lieu est également possible : par exemple une partie de l'avenue du Général Guisan, ou tout ou partie du quai Perdonnet, surtout lorsque l'on sait que Monsieur Perdonnet avait explicitement demandé qu'aucun nom de personnalité ne soit donné à des noms de rues ou de lieu. Cela pourrait constituer en l'espèce un hommage posthume. On évitera aussi une dénomination peu pertinente, telle que par exemple « Impasse du 14 juin », à l'image de l'actuelle « Impasse de la Confrérie ».

4) Localisations des rues et lieux « masculins » et « féminins » à Vevey



5) Liste de noms de lieux :

AUTRES (LIEUX, METIERS, ARBRES, ETC)		NOMS MASCULINS	NOMS FEMININS
(95)		(39)	(5)
Avenue de Beauregard	Rue du Collège	Avenue du Général Guisan	Quai Maria Belgia
Avenue de Crédeilles	Rue du Conseil	Avenue du Major-Davel	Rue Clara-Haskil
Avenue de Gilamont	Rue du Jura	Avenue Ernest-Biéler	Rue de la Madeleine
Avenue de l'Île Heureuse	Rue du Lac	Avenue Gustave Coindet	Rue Sainte-Claire
Avenue de la Gare	Rue du Midi	Avenue Gustave-Doret	Place Sainte-Claire
Avenue de la Prairie	Rue du Musée	Avenue Louis-Levade	
Avenue des Crosets	Rue du Nord	Avenue Paul-Ceresole	
Boulevard d'Arcangier	Rue du Panorama	Boulevard Henri-Plumhof	
Boulevard de Charmontey	Rue du Parc	Boulevard Louis-Dapples	
Chemin de la Fauvette	Rue du Pecheur	Chemin Emile-Javelle	
Chemin de la Tour Carrée	Avenue de Corsier	Chemin Eugène-Couvreur	
Chemin de Mémise	Avenue de Savoie	Passage Saint-Antoine	
Chemin de Palud	Avenue des Pléiades	Place Etienne Ronjat	
Chemin de Pomey	Chemin de la Dent d'Oche	Quai Ernest-Ansermet	
Chemin de Rouvenne	Rue du Simplon	Quai Perdonnet	
Chemin des Arquebusiers	Rue du Théâtre	Rue Blanchoud	
Chemin des Cyprès	Rue du Torrent	Rue Aimé Steinlen	
Chemin des Liserons	Ruelle de l'Ancien Port	Rue Collet	
Chemin des Pinsons	Ruelle des Anciens Fossés	Rue Gutenberg	
Chemin des Saules	Ruelle du Lac	Rue Jean-Jacques Rousseau	
Chemin du Clos de Pra	Sentier de Chemenin	Rue Louis Meyer	
Chemin du Petit Clos	Sentier des Resses	Chemin Charles Giron	
Chemin du Point-du-Jour	Sentier des Ruerettes	Rond-Point Melchers	
Chemin du Souvenir	Sentier du Couchant	Quai Jules-Monnerat	
Chemin du Verger	Viaduc de Gilamont	Avenue Nestlé	
Chemin Sous-Chaponneyres	Chemin de l'Espérance	Boulevard Paderewski	
Chemin Vert	Chemin de la Confrérie	Avenue Alfred Reller	
Grand Place	Impasse de la Confrérie	Place Emile Robin	
Impasse de la Part-Dieu	Rue de Fribourg	Avenue Louis Ruchonnet	
Passage de Charmontey	Rue de l'Hôtel-de-Ville	Place Scanavin	
Passage de l'Etoile	Rue de l'Oyonne	Jardin Doret	
Passage de la Chocolaterie	Rue de l'Union	Tour Saint-Jean	
Passage de Rouvenne	Rue de la Byronne	Route de Saint-Légier	
Passage des Ateliers	Rue de la Clergère	Boulevard Saint-Martin	
Place de l'Ancien Port	Rue de la Guingette	Passage Paul Céresole	
Promenade de Mülheim	Rue de la Valsainte	Terrasses Saint Martin	
Quai d'Arabie	Rue de Lausanne	Jardin Sina	
Quai de Copet	Rue des Bosquets	Collège Jean Kratzer	
Quai de la Veveyse	Rue des Chenevières	Passage Emile-Javel	
Rond-Point d'Entre-Deux-Villes	Rue des Communaux	Place Urfer	
Rond-Point de la Gare	Rue des Deux Gares		
Rond-Point de Pra	Rue des Deux-Marchés		
Route du Stand	Rue des Entrepôts		
Rue Ancienne-Monneresse	Rue des Jardins		
Rue d'Italie	Rue des Marronniers		
	Rue des Moulins		
	Rue des Tilleuls		
	Rue du Centre		
	Rue du Chablais		
	Rue du Clos		

Une stratégie pour la végétalisation des constructions

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues.

Les épisodes caniculaires sont et seront de plus en plus fréquents et intenses à l'avenir. De plus la biodiversité recule de manière alarmante. En ville, nous subissons de plein fouet cette évolution. Afin d'en atténuer les conséquences, d'améliorer la biodiversité et de lutter efficacement contre les îlots de chaleur, végétaliser la ville doit devenir une priorité.

Pour atteindre cet objectif, une stratégie claire et efficace doit être mise en place. Notre ville doit de montrer l'exemple et proposer des solutions innovantes et ambitieuses.

Les toits et les façades des constructions sont des surfaces qui peuvent être végétalisées avec différentes techniques et qui permettent d'avoir un impact direct et concret sur l'augmentation du taux de végétalisation en ville. A Vevey, la surface totale de toitures plates représente environ 133'000m² ! Chiffre transmis par la Direction des systèmes d'information (DSI). Soit l'équivalent de 33 terrains de football. Autant dire que le potentiel est énorme.

La végétalisation des toitures et des constructions permet de créer (liste non exhaustive) :

- des relais pour la faune et la flore
- des potagers
- des espaces communautaires
- de faire de l'agriculture urbaine
- de lutter contre les îlots de chaleur
- de retenir l'eau
- d'améliorer la qualité de l'air
- d'améliorer la biodiversité
- d'augmenter la durée de vie des étanchéités
- etc.

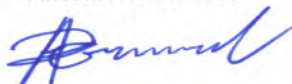
Afin de promouvoir ces techniques de végétalisation en ville, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de:

- 1) se doter d'une stratégie de végétalisation des constructions ambitieuse et innovante.
- 2) intégrer dans le règlement des constructions et dans les outils de planification de la commune, le principe de végétaliser les toitures de manière intensive ou/et extensive, y.c. lors de rénovations quand la statique du bâtiment le permet.
- 3) utiliser toutes les possibilités réglementaires, légales et surtout incitatives pour mettre en œuvre cette stratégie de végétalisation des constructions.
- 4) se doter d'un guide sur la végétalisation des constructions en milieu urbain et rendre ces informations claires et publiques.
- 5) sensibiliser la population et les propriétaires à cette thématique de végétalisation des constructions à travers l'organisation de conférences, d'expositions, ateliers, par exemple.

- 6) mettre en place un outil de suivi et de contrôle afin de s'assurer que les systèmes de végétalisation mis en place soient de bonnes qualités et entretenus correctement afin qu'ils puissent déployer leurs effets bénéfiques sur le long terme.

Pour le groupe des Vert-e-s

Antoine Dormond

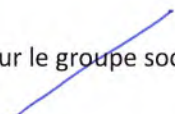


Pour le groupe Décroissance-Alternatives

Alain Gonthier



Pour le groupe socialiste



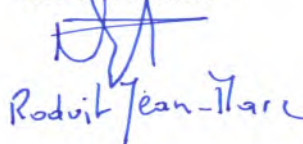
Pour le groupe Vevey Libre

Pascal Molliat



Pour le groupe PDC

~~Martino Rizzello~~



Rodolphe Jean-Marie

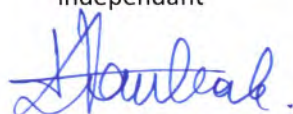
Pour le groupe UDC

Werner Riesen

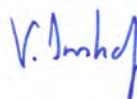


Co-signataire individuel

Dominique Kambale
indépendant



Vincent Imhof
PLR



Thurriel Higy-Schmid





Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 28 mars 2019

Postulat : Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux.

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Suite au dépôt de l'interpellation de ma camarade Montreusienne Irina Gote « année 2019 : année féministe » et de ce même postulat au sein du Conseil Communal de Montreux, le Parti Socialiste Veveysan souhaite poursuivre sur la thématique de l'égalité, thématique déjà abordée une première fois par une interpellation de mon autre collègue Julien Rilliet « Vers l'égalité! », mais cette fois avec la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés de notre commune.

En effet, le congé maternité a été introduit mais ce fût une longue lutte. Or actuellement les hommes bénéficient de deux semaines dans la première année qui suit la naissance ou l'adoption d'un enfant de moins de douze ans. Du point de vue de l'égalité la situation n'est pas optimale. L'homme est amené à avoir un rôle secondaire et passe à côté de ces formidables moments que procure la naissance d'un enfant. Tisser des liens avec son enfant prend du temps et apprendre à faire les bons gestes dès le départ, renforce de manière indéniable la relation père/enfant. Quand on sait que selon les statistiques, la moitié des couples divorcent, nous trouvons que le fait que le père ne puisse pas prendre le même départ que la mère, dans la relation avec son enfant, fragilise l'équilibre familial qui est déjà si difficile à trouver ! Il est important que la mère et le père puissent être partenaires dès le départ. L'égalité c'est aussi le partage du travail domestique : papa au boulot et maman à la maison, c'est révolu !

Mais la situation évolue à tous les échelons : confédération, cantons, communes. Une initiative populaire nationale demande quatre semaines payées pour les pères. Un contre-projet des chambres fédérales en propose deux. En janvier, le Grand Conseil neuchâtelois validait le projet de 20 jours de congé paternité aux nouveaux papas, employés de l'administration. Ainsi, Neuchâtel devenait le premier canton à le faire. Le canton de Vaud en donne cinq, mais là aussi les choses sont amenées à évoluer dans le courant de cette année, pour arriver à terme aux 20 jours. Dans les communes, cette problématique est aussi prise en considération. Ainsi, Lausanne, Morges, Le Mont et depuis le 19 février dernier Epalinges accordent 20 jours de congé paternité à leurs employés communaux.

Dès lors, le parti socialiste estime que la commune de Vevey en sa qualité de chef-lieu du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, devrait également sérieusement étudier la mise en place d'un congé paternité de vingt jours. C'est important que dans un premier temps les collectivités publiques puissent donner un signal aux entreprises privées.

Cela compléterait de manière forte, tout le dispositif d'égalité que notre Municipalité s'est efforcé et s'efforce de mettre en place au sein de son administration.

Le groupe socialiste demande dès lors, que notre postulat puisse être envoyé en commission pour étude et rapport.

Au nom du groupe socialiste
Isabel Jerbia



Postulat présenté au Conseil Communal de Vevey le 14.11.19

« Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local et durable à Vevey »

Monsieur le Président, Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

On parle d'urgence climatique, certes, mais que faire au niveau de Vevey ? Comment passer d'un concept à des actions concrètes ayant un réel impact sur notre empreinte écologique et qui sont soutenables économiquement ?

En réalité, cela fait plus de 20 ans que la ville de Vevey agit pour le développement durable et investi dans les ressources et les outils qui permettent d'agir. Un énorme travail de fond couronné par le label « Cité de l'énergie Gold » est déjà fait par l'Agenda 21 et l'Energie ainsi que par l'ensemble des services communaux. Ce travail mérite qu'on le salue à sa juste valeur.

C'est cet investissement sur le long terme qui nous permet actuellement d'avoir les connaissances et les forces vives pour réaliser dans le concret des projets pour la transition énergétique. Projets allant dans le sens tout à la fois des citoyens, du développement durable et de l'économie.

Le chauffage à distance (CAD) est un bon exemple d'investissement dans le temps. Construire le réseau prend des années, pas à pas, en parallèle des démarchages et des raccordements des bâtiments. La preuve de la politique de fond menée par la Ville en la matière est que notre réseau CAD, qui est alimenté pour l'instant exclusivement par la centrale à bois des Toveires, va cet hiver sur son second hiver de fonctionnement.

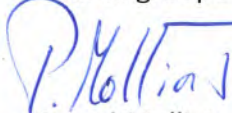
Le bilan est d'ailleurs implacable : un tiers de la consommation des bâtiments communaux couvert par le bois de Blonay et St-Légier plutôt qu'avec des énergies fossiles importées pour environ la même proportion d'émission de CO2 en moins. Ajoutons la sécurité de l'approvisionnement, du prix, le cycle court de distribution et il semblerait que nous ayons là une solution si ce n'est idéale, au moins nettement meilleure, soutenable et durable que la précédente.

Toutefois, la chaufferie à bois installée actuellement atteindra bientôt son potentiel maximal de 10'000 kW et il s'agira alors de trouver d'autres sources d'énergies durables pour alimenter les potentiels extensions de réseau sur les zones non couvertes de la ville.

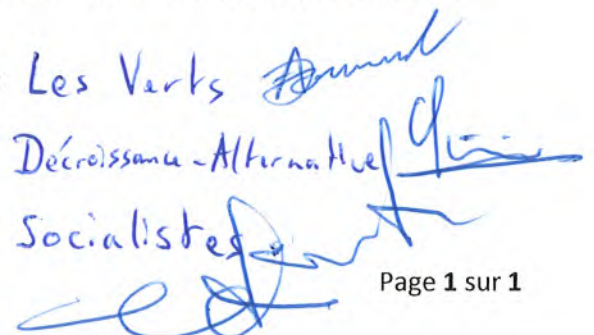
Donc, afin de poursuivre les efforts déjà entrepris et accélérer la transition énergétique à l'échelle de notre ville, nous invitons la municipalité à :

Etudier l'opportunité de développer de manière ambitieuse le CAD à Vevey via le développement du réseau et/ou d'un second réseau et l'étude d'implantation de nouvelles centrales de chauffe utilisant dans la plus grande proportion possible un ou plusieurs agents énergétiques durables.

Pour le groupe Vevey Libre,


Pascal Molliat

Soutenu par :


Les Verts
Décroissance-Alternative
Socialistes

Restons calme

La vie hyperactive que nous menons a connu un grand bouleversement à partir du lundi 16 mars 2020. La vi(II)e a ralenti et tout est devenu plus calme. Pourtant, le chant des oiseaux tant apprécié ces dernières semaines a laissé à nouveau sa place au bruit des moteurs.

Les mesures sanitaires ont réduit la nécessité de se déplacer vite et loin et les rues de Vevey étaient plus fréquentées par des piétons et des vélos que des voitures. De nombreuses familles ont ainsi saisi l'opportunité de se mettre au vélo ou à la marche à pied dans cette ville qui s'y prête si bien. Les courses que certaines personnes faisaient en voiture ont pu être remplacées par un service très efficace de livraison à vélo, offert par la commune. Les feux clignotant orange en continu donnaient une sensation que tous les modes de déplacements étaient égaux.

Puis en un seul jour, dès l'annonce de la reprise des activités, le sentiment de sécurité auquel on s'était si bien habitué a disparu, aussi vite qu'il s'était imposé.

Bien que rien ne soit sûr quant à l'évolution de cette crise sanitaire, bien que les conséquences sur la société soient extrêmement lourdes, bien que les causes de cette pandémie et peut-être d'autres soient plutôt inquiétantes... restons calmes.

Il est bien connu que la voiture en ville ne fait pas gagner du temps, alors pourquoi ne pas saisir cette opportunité à l'instar d'autres villes de réduire les nuisances du trafic automobile et de renforcer la mobilité douce, pour préserver la santé publique tout en répondant aux enjeux climatiques.

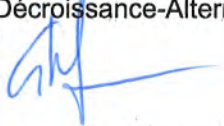
Les propositions suivantes bénéficieront aux petits commerces ainsi qu'aux déplacements en autonomie et en sécurité des enfants et des personnes à mobilité réduite.

Nous invitons donc la municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place les mesures suivantes:

- généraliser nuit et jour la vitesse à 30 km/h en ville de Vevey;
- développer et sécuriser les voies cyclables et piétonnes pour maintenir les bonnes habitudes et encourager la mobilité douce;
- continuer à prendre en charge les livraisons à vélo;
- instaurer un dimanche par mois sans voiture.

Quand la situation inédite que nous traversons aura passé et que le temps de la convivialité sera revenu, la ville aura ainsi encore gagné en qualité de vie et nous vous en remercierons.

Pour le groupe Décroissance-Alternatives
Gabriela Kämpf



Pour le groupe Les Verts
Antoine Dormond



Pour le Parti socialiste
Pierre Butty





Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 17 juin 2020

Postulat : pour des transports publics abordables !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Messieurs les municipaux,
Chers collègues,

La nécessité de soutenir les familles et les personnes ayant le moins de revenu pour assumer avec succès la transition écologique n'est plus à démontrer. S'engager dans des nouvelles habitudes nécessite souvent des moyens, parfois conséquents, et il est illusoire d'espérer du succès dans les mesures climatiques, pourtant absolument essentielles, sans une réflexion globale sur leurs impacts sociaux.

Que ce soit lors des élections fédérales de 2019 ou lors des manifestations massives pour le climat, organisées en Suisse, la jeunesse a joué, joue et jouera un rôle de premier plan pour nous rappeler nos responsabilités et nous mettre face à nos contradictions. La jeunesse d'aujourd'hui ne devra plus adopter les mêmes habitudes et modes de fonctionnement trop coûteux pour le climat. Le secteur de la mobilité en est une illustration criante.

Selon le WWF, un tiers des émissions en CO2 en Suisse proviennent du transport, dont deux tiers sont à imputer aux transports motorisés privés, et les émissions liées à ce secteur continuent d'augmenter chaque année ! ¹

Il est donc urgent de soutenir et d'inciter les citoyens de demain à adopter d'autres réflexes de mobilité pour infléchir cette tendance, notamment par l'utilisation, à chaque fois que c'est possible, des transports publics. En effet, les mesures climatiques incluant prioritairement la jeunesse sont celles qui ont le plus grand potentiel pour notre avenir. Beaucoup ne demandent que ça mais parfois y renoncent par manque d'incitatifs réels ou simplement par manque de moyens.

Si la qualité de la desserte est évidemment de première importance, le prix que représente un abonnement dans le budget d'un jeune en formation ou d'une famille peut représenter un obstacle important. Il nous paraît ainsi essentiel d'avoir une offre plus attractive et qui soit représentative d'une réelle volonté politique.

¹ WWF (consulté le 18.01.2019), Transports – réduction des trajets, déplacements plus écologiques, repéré à <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/transports-reduction-des-trajets-deplacements-plus-ecologiques>

Malheureusement, si les VMCV offrent des tarifs juniors moins élevés que ceux des autres catégories, ceux-ci restent lourds dans un budget. A titre d'exemple, un jeune désirant un abonnement pour se rendre à Lausanne devra déboursier 1206.- francs.

Si cela peut paraître attractif aux yeux d'un salarié aisé, réduisez vos gains à ceux d'un apprenti et cela vous paraîtra bien moins facile à déboursier ! Par ailleurs, l'abonnement des CFF seven25, justement destiné à la mobilité de loisir des jeunes, n'est pas valable sur les lignes des VMCV.

Il n'est pas inutile de relever qu'à la suite de la crise que nous traversons, les transports publics font face à un défi imprévisible. Pourtant, une crise n'en efface pas une autre, et l'avenir de notre mobilité ne peut pas faire l'impasse de l'utilisation massive d'une mobilité moins polluante.

Mais ils ne sont pas les seuls à faire face à des défis, de nombreuses familles se retrouvent avec des diminutions de revenus problématiques dans un budget déjà serré, voire en situation nouvelle de précarité. Dans le même temps, il est de plus en plus courant que les enfants doivent emprunter les transports publics pour rejoindre les bancs de l'école, créant ainsi des situations où l'enseignement obligatoire génère des coûts indirects supplémentaires pour les familles.

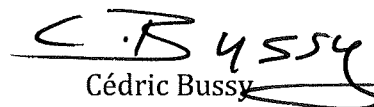
En guise de soutien, la Ville de Vevey offre un subventionnement au renouvellement des abonnements mais celui-ci ne couvre que les 15 % de son coût, pour un maximum de 190.- et uniquement pour les jeunes en formation post-obligatoire et ce pour un abonnement annuel déjà en cours de validité ou sur présentation de 10 abonnements mensuels consécutifs. Autrement dits, pour en bénéficier il faut déjà avoir franchi le cap !

Déjà généreux, certes, mais insuffisant pour remédier aux enjeux que nous relevons ou pour convaincre ceux qui hésiterait à faire le choix de renoncer au transport motorisé.

Nous demandons donc à la municipalité de bien vouloir étudier l'opportunité de :

1. Défendre activement, au sein des VMCV, une réduction importante des tarifs juniors et l'acceptation de l'abonnement seven25 ;
2. Augmenter jusqu'à 50 % le subventionnement communal à l'achat d'un abonnement de transport public et d'élargir ce subventionnement à l'achat d'un premier abonnement (abandon de la nécessité de posséder un historique d'au moins 10 abonnements mensuels consécutifs) ;
3. Elargir le subventionnement communal aux enfants en âge scolaire (tarif réduit), la municipalité pouvant prendre en compte des critères liés à la situation sociale ou financière familiale ;
4. Accroître sa communication au sujet de cette possibilité de subventionnement.

Au nom du parti socialiste,


Cédric Bussy

Postulat interpartis déposé le 3 septembre au Conseil communal de Vevey

Pour la réalisation commune à Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Veytaux et Villeneuve d'un itinéraire cyclable sûr et fluide le long du lac.

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

En septembre 2018, 89.18% des citoyennes et citoyens de notre commune soutenaient l'arrêté fédéral concernant l'inscription des voies cyclables dans la Constitution, marquant ainsi un soutien clair à la pratique du vélo.

La proposition de ce postulat s'inscrit dans la continuité de cette votation et permettrait de la concrétiser. Elle émane d'un groupe de conseillères et conseillers interpartis des cinq communes concernées par l'axe Vevey – Villeneuve avec l'appui de PRO VELO Riviera. Ce groupe considère que la situation de la mobilité cycliste sur la RC780a nécessite rapidement une amélioration qualitative assurant sécurité, fluidité et bien-être des cyclistes.

Le groupe de travail fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Certes, des bandes cyclables existent ici ou là, de même que quelques adaptations de carrefours. Néanmoins ces aménagements ne sont souvent mis en place qu'au gré d'interventions ponctuelles relevant des agendas communaux, par exemple à l'occasion de réfections de tronçons de route, ce qui génère des manques et des incohérences sur le trajet. Dans certaines situations, la pesée des intérêts semble nettement vouloir favoriser le trafic motorisé aux dépens de la mobilité cycliste (par ex. : suppression de la bande cyclable pour des places de parc, pour une présélection, etc.).
- le rapport de la CORAT *Schéma directeur d'aménagement de la RC 780a entre Chardonne et Veytaux* datant de 2016 (certaines préconisations ont été réalisées depuis mais restent marginales) - qui n'inclut pas Villeneuve, rappelons-le - propose diagnostics et principes généraux. Il constate notamment que « *la sécurité est insuffisante pour les cycles en présence d'un trafic dense, de lignes de bus et de poids lourds. Les deux tiers de l'axe ne sont pas suffisamment équipés. Il existe des bandes cyclables bilatérales ou unilatérales, mais les discontinuités sont importantes. Les bandes cyclables s'interrompent notamment à l'approche de certaines intersections (présélections TIM), au droit des îlots centraux et des arrêts de bus.* » (p. 49).

Le groupe de travail souhaite dès lors la réalisation d'un itinéraire cyclable continu entre Vevey et Villeneuve répondant aux objectifs suivants :

- préserver la sécurité des cyclistes sur tout le parcours, par exemple en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie et en séparant de manière plus marquée les flux entre cyclistes, trafic motorisé et piétons (avec la réalisation d'une piste cyclable séparée lorsque la vitesse du trafic est plus grande que 30 km/h, etc.)
- permettre aux cyclistes de se déplacer de manière fluide et rapide, constituant ainsi une alternative crédible au trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ), par exemple en aménageant des sas dans les carrefours, en proposant une « onde verte » et des feux cyclistes, etc. ;
- prendre en compte l'importance du bien-être le long du trajet afin de favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera, par exemple par une végétalisation, une signalétique harmonisée, etc.

A ces fins, nous demandons que la Municipalité étudie la possibilité :

- de se coordonner avec les autres exécutifs communaux concernés et avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin que soit réalisé à court terme un itinéraire cyclable continu, sûr et fluide entre Vevey et Villeneuve. Le SAI pourrait par exemple piloter le projet en y associant des représentants de Villeneuve.
- et que, lorsque les agendas d'investissements communaux ne permettent pas que cette réalisation se fasse rapidement, des mesures provisoires soient prises sous forme de marquages, incluant le cas échéant un ou plusieurs tronçons alternatifs à la RC 780a.

Signatures

Pour les Vert-e-s
Antoine Dormond



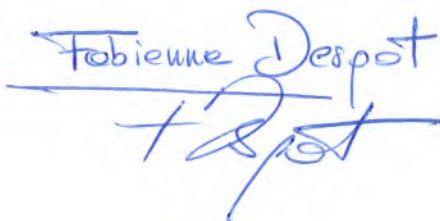
Pour Décroissance-Alternatives
Marc Renkens



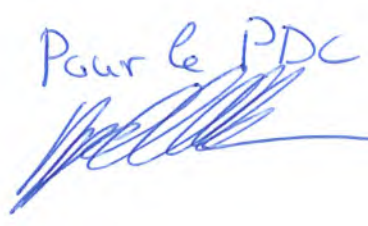
Pour Vevey Libre
Olivier Casellini



Fabienne Despot
+ Despot



Pour le PDC



Pour le Parti Socialiste





Vevey, le 15 juin 2020

Postulat : Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes

Monsieur le Président,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

En ces temps de post-confinement, les foyers sujets à des tensions violentes peuvent voir augmenter l'emprise des auteur-e-s de violences et l'isolement des victimes. Il en résulte un terreau fertile pour des situations de violence domestique explosives dont les femmes sont les premières victimes (85% des cas en 2018). En outre, le COVID-19 joue contre la décision difficile de quitter son foyer, que ce soit pour des raisons économiques ou sanitaires. De plus, une femme sur trois présente un risque de tomber dans la pauvreté en raison de sa faible autonomie économique.

Pourtant, et alors que le risque de violence domestique a augmenté en raison des mesures de lutte contre le coronavirus, le bulletin d'ASR ne mentionne aucune hausse significative des signalements auprès de la police. Les spécialistes craignent que les victimes ne se manifestent pas ou ne se soient pas manifestées en raison des restrictions à leur liberté de mouvement et nous rejoignons ces craintes. En effet, les différents retours entendus des instituts spécialisés mentionnent plutôt une augmentation des prises en charge. Pour remédier à cette situation, nous demandons à la Municipalité d'étudier les différents points suivants :

- Une action d'affichage rappelant où trouver de l'aide afin de garantir que les victimes de violence domestique puissent rapidement se faire aider si les tensions à la maison dégénèrent en agressions ou en violences mais également de sensibiliser la population à cette problématique ;
- La mise à disposition de logements d'urgence et de logements-relais à Vevey, d'autant plus indispensables qu'il en manque cruellement, en concertation notamment avec les associations d'aide aux victimes et le centre d'accueil MalleyPrairie;
- Une augmentation de la subvention annuelle allouée aux associations actives dans la prise en charge de personnes victimes de violence domestique ;
- La création d'un Observatoire veveysan, ou de la Riviera, des violences faites aux femmes en charge de suivre et d'évaluer annuellement les violences domestiques et sexistes dans une approche structurelle et genrée, particulièrement pour mieux anticiper les mesures à prendre en cas de pandémie ;
- D'instaurer une formation spécifique sur le traitement des violences domestiques pour tous les professionnels confrontés à ces situations (personnel communal, du social ou de la police) ;
- L'ouverture de nouveaux points d'écoute et d'orientation, par exemple à l'administration communale, dans les pharmacies, etc. pour favoriser les voies d'accès à l'aide des victimes de violences domestiques ;
- Le recensement des offres disponibles sur le travail d'écoute, d'orientation et de suivi des associations afin d'évaluer les ressources manquantes ;
- La mise en place d'une enquête auprès de la population pour évaluer les situations de violences que connaissent les femmes* en temps de COVID-19.

Au nom du groupe socialiste,
Julien Rilliet

Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ?

Depuis quelques mois, des affichettes avec le visage de Greta Thunberg tapissent les murs privés et publics de notre ville. D'autres affichettes ainsi que des tags sont à traiter de manière similaire. Pourquoi ne pas les faire disparaître, la ville en a les moyens.

Pour sensibiliser la population, les militants de la grève du climat et d'autres groupuscules peu respectueux des règles de l'affichage public nous imposent des affiches sauvages et des tags à une densité imposante en ville de Vevey.

Ces éléments sauvages exigent une technologie adaptée pour éliminer ce genre d'incivilités. Il appartient à la ville et au Service de l'espace public en particulier de supprimer les actes d'incivilités tels que les tags ou affiches sauvages dans les domaines public et privé et ce, dans les meilleurs délais pour éviter leur multiplication.

Or à ce jour, peu de moyens semblent engagés pour les enlever alors que les moyens financiers pour cette tâche existent dans le budget ordinaire de la ville. Pour nettoyer le domaine public, le budget ordinaire répond aux besoins et pour l'espace privé, il est prévu de déléguer à des entreprises extérieures des tâches relevant d'un fondⁱ réservé pour nettoyer les actes d'incivilités. Pour l'utilisation et le déploiement de ce fonds, il apparaît qu'un règlement d'utilisation est manquant alors que ce fonds est alimenté depuis dix ans à coup de 15 milles francs annuels et qu'il n'a jamais été utilisé à ce jour ?! Qu'attend la Municipalité pour établir le règlement d'utilisation du fonds ?

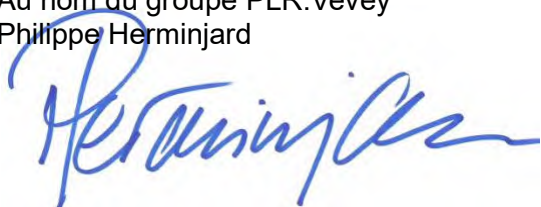


Combien de temps, devons-nous encore supporter ces affichettes et d'autres incivilités sur nos murs ?

Nous demandons à la Municipalité d'étudier la rédaction d'un règlement du fonds précité ainsi que le nettoyage des incivilités rapidement après leur apparition.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Philippe Herminjard



ⁱ Fonds de réserve pour le rétablissement de l'espace privé pour donner suite à des actes d'incivilités.

Une multimodalité accessible

↳ h 28.1.2021

Pourquoi ne pas encourager concrètement l'utilisation du vélo ?

Plusieurs études montrent que le temps de trajet entre le domicile et le travail augmente de nos jours. Il est pourtant important que la population prenne, si possible, les transports publics pour faire ses trajets. Pour cela, beaucoup de mesures sont mises en place. Les transports publics sont par exemple largement subventionnés de manière à pouvoir être une alternative concurrentielle à la voiture. En revanche, dans de trop nombreux lieux, la desserte fine manque encore cruellement. Le vélo, électrique ou non, reste un moyen intéressant pour pallier ce manque. Il est de notre devoir d'encourager cette multimodalité, mais qui veut prendre son vélo dans un transport public, devra s'acquitter d'un billet demi-tarifs pour le trajet ou d'un abonnement spécial pour ce dernier, du moins s'il ne veut pas devoir démonter partiellement son vélo et le mettre dans une fourre. Ces démarches rendent l'utilisation d'un vélo comme moyens de transport pour la desserte fine très peu pratique et/ou onéreuse.

De plus, un vélo peut être refusé par manque de place dans certains transports publics, tel que le M2 à Lausanne. On se retrouve donc avec une personne ayant payé pour elle et son vélo, mais ne pouvant prendre son moyen de transport.

L'injustice pour le vélo continue : vous avez une trottinette, pas de souci. Pour les vacances, vous pourrez prendre votre valise avec vous, quelle que soit la taille de cette dernière. Vous pourrez même prendre vos skis ou snowboards sans problèmes. Tout cela gratuitement.

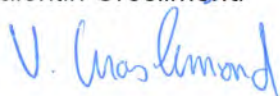
Plusieurs entreprises de transport ont été contactées et aucune n'a pu nous fournir des statistiques claires sur la fréquentation ou sur le montant que le transport de vélo représentait. Il n'est donc pas possible de mesurer le manque à gagner qu'engendrerait la gratuité des vélos dans les transports publics pour les entreprises concernées. Au mieux, les CFF nous ont expliqué que cela coûtait plus que ça ne rapportait. Autant diminuer la bureaucratie.

De nombreuses solutions existent pour transporter des vélos facilement en transport public. Pour les trams, des rames spéciales existent. Pour les bus, des porte-vélos à placer à l'avant des bus sont faciles à installer. L'avantage étant que le conducteur voit le cycliste manipuler son vélo devant lui. Une restriction de transport pouvant, alors, être justifiée lorsque la place ne le permet pas.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier la possibilité de rendre gratuit le transport de vélo dans les véhicules de transport public adaptés et ce, afin de promouvoir la multimodalité. Pour ce faire, elle prendra contact avec les communes partenaires du VMCV, le VMCV lui-même, la communauté de transport Mobilis ainsi que le Département des infrastructures et des ressources humaines de l'État de Vaud.

* * *

Au nom du groupe PLR et des Vert'Libéraux
Valentin Groslimond



Préemption et transparence

En 2020 avec la tentative d'achat d'objets immobiliers dans le quartier de la Valsainte, la Municipalité de Vevey a démontré que la procédure permettant le droit de préemption prévu par la loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) souffrait de quelques manquements dans la procédure d'acquisition.

Notre postulat demande l'étude d'une information régulière du Conseil communal, selon une procédure préalablement définie, concernant les objectifs, les critères et les moyens relatifs à l'exercice du droit de préemption par la Municipalité. Cela pourrait faire l'objet d'un règlement du Conseil communal afin de diminuer l'arbitraire et exposer publiquement les principales règles afin d'éviter les conflits d'intérêts.

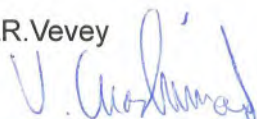
Il convient surtout de compléter l'information du public. S'agissant de l'utilisation de l'argent des contribuables, le principe de transparence doit s'appliquer plus largement et doit répondre aux questions suivantes :

- En fonction de quels critères (sociaux, économiques, financiers, géographiques, patrimoniaux, énergétiques, d'efficacité, etc.) le droit de préemption est-il exercé ou non ?
- Qui fixe ces critères ?
- Sont-ils régulièrement révisés ou actualisés ?
- Qui vérifie que les critères fixés sont effectivement respectés dans le processus de décision aboutissant à l'exercice ou non du droit de préemption ? A quelle fréquence cette vérification a-t-elle lieu ? Qui a accès au résultat de ces vérifications ?
- Quels prix sont payés ? Existe-t-il des règles en la matière ?
- Quel est le montant des loyers pratiqués dans les immeubles achetés au travers du droit de préemption ? Quel est le montant des loyers pratiqués dans les immeubles destinés à être bâtis sur des terrains acquis au travers du droit de préemption ?
- Les immeubles achetés sont-ils destinés à rester durablement la propriété de la Ville de Vevey ? Si non, quelles sont les règles fixées en la matière ?

Le présent postulat invite donc la Municipalité à nous présenter une procédure d'acquisition de biens immobiliers éprouvée pour répondre dans des délais souvent très courts aux offres de ce marché très particulier.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Valentin Groslimond



Comme vous le savez le nouveau site internet de la ville ; Vevey.ch a été mis en ligne en décembre 2020 après une longue attente.

Malheureusement plusieurs sites internet se sont avérés nécessaires avant cette échéance, on se souvient du site spécifique pour les bons BienWenue. D'autres existent depuis plus longtemps sans stratégie concertée. Actuellement, pléthore de sites liés aux services communaux ont été développé sans aucune vision globale, et aucune cohérence technique entre eux.

www.bienvenue.ch
demain.vevey.ch
www.museehistoriquevevey.ch
veveysengage.ch

En l'état, les services gèrent leurs sites internet respectifs de manière totalement indépendante les uns des autres sans passer par la DSI. Chacun de ces sites nécessitent pour les services concernés de suivre une relation avec une entreprise, des mises à jour, de la maintenance etc.

Les sites internet ayant pour vocation la communication, il serait intéressant d'avoir un élément unificateur dans l'adressage. L'utilisation des sous-domaines (comme pour le site biblio.vevey.ch) peut être une piste intéressante, voir à privilégier.

Fixer un cadre technique unique permettrait au fil du temps une unification des démarches de maintenance et de mises à jour. Ceci permettrait d'économiser du temps et de l'argent tout en ouvrant la porte à une gestion centralisée qu'elle soit faite à l'externe ou à l'interne.

- Que la DSI (Direction des systèmes d'information) inventorie et soit avisée de tout site existants et à venir gérés par la ville afin d'en tenir un registre à jour.
- Que tous les sites existants ou à venir gérés par la ville de Vevey soient intégrés de manière homogène et au mieux des possibilités au nouveau site Vevey.ch, par exemple via des sous-domaine (xxx.vevey.ch).
- Qu'un cadre technique de référence soit fixé pour l'avenir afin que les projets, la maintenance et les mises à jours des sites soient simples et centralisées. Par exemple via la mutualisation de l'hébergement.
- Que la commission municipale « communication et informatique » soit sollicitée dans le cadre de ces réflexions.

Nous demandons que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Pour Vevey Libre

Pour le Centre-PDC

Pour les Vert'libéraux

Pour le PLR

Transparence dans les votes du Conseil communal

Alors que la tendance sociétale est vers plus de transparence, les votes des Conseiller communaux restent – dans leur majorité - impossibles à décrypter pour le citoyen, car seul le résultat final n'est communiqué. Le vote électronique est déjà mis en place dans la majeure partie des législatifs des grandes villes vaudoises, la démocratie veveysanne aurait tout à y gagner

Durant cette législature, on a pu observer quelques difficultés des scrutateurs à compter les voix et dans certains cas, il a fallu recompter jusqu'à trois fois. De plus, on a eu le sentiment désagréable de voir la majorité changer de camp lorsque le recomptage était demandé pour des résultats serrés ! Dans tous les cas, les cent élus piaffent d'impatience durant le travail des scrutateurs.

A l'heure de la numérisation généralisée et du besoin de transparence en politique, il apparaît nécessaire d'équiper les élu-e-s veveysan-ne-s d'un système électronique pour donner leur avis lors des votes. Idéalement, il faudrait coupler cette « évolution » démocratique avec la réfection et la modernisation de la salle du Conseil communal mais au vu des finances communales, nous sommes d'avis qu'un tel projet ne pourra aboutir avant longtemps ou pour le moins, pas durant la prochaine législature. Dès lors, il serait dommage de ne pas profiter des moyens modernes de vote plus rapidement, surtout qu'aujourd'hui les moyens numériques ne manquent pas via les différents supports (ordiphones, tablettes et ordinateurs) que détiennent déjà chacun des élus.

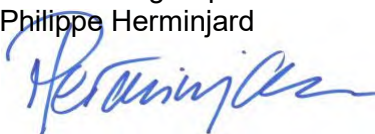
Il ne nous paraît pas exagéré d'envisager – sans attendre – le vote électronique au Conseil communal et ce, à un prix raisonnable désormais.

Nous demandons à la Municipalité actuelle de lancer l'étude de la numérisation proposée ci-dessus afin que la future Municipalité puisse travailler sur ce dossier dès sa rentrée en fonction en été 2021.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey

Philippe Herminjard



Avec les soutiens :

Groupe UDC

Groupe Le Centre

Groupe Vevey Libre

Nom :

Signature :

Postulat “lutter contre la précarité menstruelle à Vevey”

Monsieur le syndic, Mesdames les municipales, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

la semaine dernière, la Ville de Renens a lancé un projet pilote visant à lutter contre la précarité menstruelle et à encourager les personnes menstruées à acheter des produits réutilisables et durables. La Ville va notamment distribuer des bons de 20 francs à utiliser dans un magasin de la commune spécialisé dans les produits menstruels. Le coût de cette opération, estimé à 15'000.-, est financé via le Fond communal pour le développement durable de la Ville et sur la base d'une microtaxe sur l'électricité, restituée à la population par le biais de projets.

Ce type d'initiative n'est pas le premier du genre, mais il vient à la suite d'une libération de la parole autour des règles et des problématiques qu'elles sont susceptibles d'engendrer.

Le Canton de Vaud a de son côté lancé en juin 2021 un projet pilote dans 7 établissements scolaires comprenant l'installation de distributeurs de protections menstruelles biologiques et garantis sans éléments toxiques, ainsi que des projets de sensibilisation en collaboration avec PROFA. En 2022, 45 établissements se joindront au projet.

La Suisse ne dispose pas de données officielles sur la précarité menstruelle mais la RTS a mené une enquête en février 2020, estimant le coût des règles dans la vie d'une personne menstruée à 4500.-. A cela s'ajoutent d'autres formes de discriminations économiques touchant plus spécifiquement les femmes: la “taxe rose” sur les produits dits “féminins”, par exemple, à savoir que les produits hygiéniques féminins, catégorisés en “produits de luxe”, sont taxés à 7,7%.

La précarité menstruelle existe partout, y compris à Vevey. Elle touche, par exemple, des jeunes, des personnes en situation de précarité économique, sans domicile fixe, migrantes, LGBTQAI+. A la précarité économique s'ajoute le tabou sociétal autour des règles qui réduit l'accès à l'information. Les personnes menstruées sont éduquées à cacher leurs règles et donc à se débrouiller seules.

Finalement, les protections industrielles jetables comportent non seulement des produits dangereux pour la santé (javel, parfum, viscosité, perturbateurs endocriniens, etc.) mais produisent aussi des déchets considérables.

Dès lors, Décroissance Alternatives propose à la Municipalité de se pencher sur des mesures visant à faciliter l'accès aux protections hygiéniques, à réduire les discriminations liées à la précarité menstruelle et à soutenir les personnes menstruées dans l'achat de produits réutilisables et durables.

Nous proposons plus spécifiquement:

1. De rejoindre le projet pilote proposé par le Canton de Vaud qui permettra d'installer des distributeurs de protections menstruelles gratuits dans les écoles secondaires et de proposer des projets de sensibilisation dans les classes.
2. D'installer un distributeur à la gare dans le but de rendre les protections accessibles à des personnes plus précarisées.
3. De proposer, sur la base du modèle de Renens, une subvention sous la forme de bons d'achat pour des produits hygiéniques réutilisables et durables (culottes menstruelles, cups, serviettes lavables, etc.) dans les magasins proposant ce type d'articles (par ex. Bokoloko, Manor, etc.).

Au nom du groupe Décroissance Alternatives,

Joëlle Minacci.

Postulat déposé le 7 octobre 2021.



Vers une « bienvenue » élargie

La Ville de Vevey a mis en place le programme BienWenue au début du mois de décembre 2020, pour soutenir l'économie locale durement impactée par la crise sanitaire. Ce programme de bons d'achat est de même principe que les bons cantonaux « qoqa ». Les clients bénéficient de 20% de rabais lors de l'achat des bons et les commerces reçoivent une plus-value de 10% lors du remboursement ; les 30% de différence sont pris en charge par la Ville de Vevey. Le préavis N° 04/2021 du 20.01.21 nous en confirme le succès, avec près de 250 commerces partenaires et 100'000 bons vendus en 22 jours, représentant un million de francs qui circulent dans l'économie veveysanne.

D'autres communes ont entrepris des démarches similaires en faveur de commerces locaux et en faveur des ventes directes en campagne. L'intérêt porté à ces démarches, évident pendant les périodes de restriction de déplacements, paraît vite faiblir dès que ces restrictions diminuent. C'est ce que l'on observe dans le cas d'Orbe qui peine à vendre sa deuxième édition de bons. L'attrait du meilleur marché de l'autre côté de la frontière est fort et la crise sanitaire a amplifié la tendance croissante du e-commerce, impactant même les magasins des grandes enseignes.

L'engouement fugace des Urbigènes laisse supposer que beaucoup n'y ont vu qu'un coup de pouce ponctuel, spécifique à une crise tout aussi ponctuelle.

Il nous semble plutôt que la démarche porte en elle un sens bien plus large, celui de renforcer des activités économiques de manière durable, durable non seulement dans le sens économique-socio-environnemental, mais aussi dans celui de la durée.

Par la voie du présent postulat, nous exprimons le souhait que la Municipalité envisage une nouvelle édition BienWenue en élargissant qualitativement la démarche. Le projet ne se limiterait pas aux seules édition et promotion de bons. Il pourrait être accompagné d'une réflexion menée à un niveau public, par exemple sur la problématique de la désertification commerciale des centres-villes, sur les avantages d'une production locale, par voie de conférences et de débats, aussi en lien avec la SIC et la Promove. Il pourrait également comprendre des actions encourageant la vente directe auprès des commerçants du marché et auprès des agriculteurs et producteurs de la région.

Je remercie par avance le Conseil communal et la Municipalité de faire bon accueil à cette proposition.

Vevey, le 10.11.2021

Pour l'UDC Vevey

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Despot'.

Fabienne Despot



Vevey, le 11.11.2021

Postulat : « Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble »

Chères municipales et municipaux, chères et chers collègues,

Vous souvenez-vous de cette fois où vous pouviez utiliser une carte de médiathèque qui facilitait l'accès à votre cassette préférée (ok, ça, c'est pour les plus vieux d'entre-nous)?

Et de cette fois où une autre carte vous permettait de profiter de votre abonnement de piscine municipale (ok, celle-là je ne l'utilisais pas assez) ?

Ou encore de cette fameuse carte de déchetterie que vous présentiez avec fierté car, pour une fois, vous ne l'aviez pas oubliée à la maison ?

Et si une seule carte combinait toutes ces facilités mais pas que.

En effet, par ce postulat, nous aimerions inviter la municipalité à étudier le potentiel d'une carte citoyenne unique, ouverte à l'ensemble de la population. Celle-ci permettrait notamment de regrouper l'ensemble des prestations de service public de notre ville.

Cette carte se voudrait être un outil d'intégration, afin que chaque individu de notre ville puisse appartenir à la société dans laquelle il vit. Cela, comme mentionné, pour faciliter l'accès à des structures de notre municipalité mais également en ouvrant l'accès à des services essentiels (soins, logements, assurances etc) pour les personnes en détresse administrative comme, par exemple, la population vivant à Vevey mais dont le statut est sans-papiers. Ce terme fait souvent peur alors même que la majorité de cette population est en réalité des travailleurs.euses intégrés.es mais sans statut légal.

Permettant l'accès à des droits fondamentaux garantis par la Constitution, cette carte ne serait toutefois pas à confondre avec un titre de séjour.

Plusieurs villes dans le monde, comme New-York, ont déjà proposé cet outil d'intégration et l'étude est en cours dans plusieurs villes de Suisse : Zurich, La Chaux-de-Fonds, Genève, Saint-Gall ou encore Berne.

Ce postulat demande donc à la Municipalité :

1. D'étudier toutes les possibilités de combiner les différentes cartes de la Ville en une seule et unique carte citoyenne afin de faciliter l'accès aux divers services publics.
2. D'étudier la mise en place de cette carte et des facilités qu'elle pourrait offrir à toute la population veveysane et cela également pour les services essentiels afin que les sans-papiers puissent également en bénéficier ; Cela afin de renforcer le sentiment d'appartenance à notre Collectivité.

(En espérant que cette étude permette également de remarquer qu'une carte peut être délivrée plus largement qu'au seul « mâle » de la famille, à l'instar de la carte de déchetterie. Bienvenue en 2021.)

Pour le Parti socialiste veveysan,
Marion Houriet

Postulat réflexion sur les subventions sportives et soutiens à nos associations sportives

Madame la présidente, Monsieur le syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues.

La Ville de Vevey met à disposition de nos associations sportives des salles et terrains à des tarifs attractifs (3CHF par heure de location) ou subventionne en partie une location externe.

De plus le service des sports met à disposition du matériel, des fournitures et entretien les salles et terrains du territoire communal. S'ajoute à cette liste non exhaustive, le Fonds de soutien aux jeunes espoirs de la ville de Vevey et une participation au Fonds régional aide aux jeunes sportifs, ainsi que de nombreuses participations et autres aides versées afin de promouvoir le sport de manière locale ou régionale.

Actuellement, chaque club ayant son siège et pratiquant sur le sol veveysan, peut prétendre à ces nombreux soutiens. Ces diverses dispositions communales se basent notamment sur le nombre de jeunes adhérents et licenciés d'un club (ex. Fonds Veveysans et régional ; les jeunes de moins de 20 ans avec licence). Toutes ces aides sont régies par les « Directives Municipales relatives aux subventions accordées aux athlètes, sociétés et manifestations sportives ». Ces directives permettent de mettre à disposition des locaux, d'accorder des subventions pour les jeunes, et de promouvoir le sport de manière général et sans distinction d'une activité sportive à l'autre.

Cependant dans la pratique, chaque association sportive a des nécessités propres à son activité, sa structure, ses besoins (matériels, surfaces, salles et terrains) et ce également en fonction de ses objectifs de participations aux diverses compétitions de niveau régional, cantonal voir national, qui font rayonner les clubs sportifs et les athlètes de Vevey à travers tout le pays.

La politique d'aide et de subventions accordées actuellement par Vevey ignore en partie l'aspect d'engagements, d'ambition et de développement entre les différents clubs. La ville n'aurait potentiellement pas la possibilité de soutenir un club avec un projet et/ou des objectifs, plus élevés que simplement le nombre et l'âge de ses membres licenciés, car pour rappel il s'agit de l'actuel critère en place pour obtenir des subventions et permettre de former des jeunes et de fournir de bonnes ressources aux associations.

Ce postulat n'a pas pour vocation de favoriser une association ou l'autre mais bien de conserver une base commune de subvention comme actuellement et d'y ajouter, une part pour les clubs voulant apporter un plus dans la formation, l'engagement et/ou la promotions du sport et l'activité physique à Vevey et ainsi d'augmenter le rayonnement de l'image sportive de la Ville et de ses offres à travers le pays.

Nous invitons la municipalité d'étudier l'opportunité de :

- 1) D'établir un soutien ciblé via un fond et/ou autres support pour les clubs sportifs veveysans qui auraient des ambitions et objectifs de niveau élevé et sur le long terme.
- 2) De se fixer l'objectif de rendre Vevey, Ville de sport, à travers ses associations, athlètes et manifestations et ainsi d'offrir une nouvelle vitrine à Vevey à travers le sport.
- 3) De prendre connaissance des objectifs à terme de chaque association afin d'anticiper les besoins de toutes en matière d'infrastructures et/ou soutiens.

Vevey Libre – Nicolas Bonjour

Ce postulat est soutenu par :

En Avant Vevey ! M. Porraz

PLR

Postulat vision d'avenir pour les infrastructures sportives de Plan-Dessus.

Monsieur le syndic, Mesdames les municipales et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Petit rappel historique :

- 1930 attribution du terrain de Copet 1 au Vevey-Sports et devient le centre de la jeunesse sportive veveysanne
- 1931 inauguration d'une tribune couverte avec vestiaires et douches
- 1969 éclairages (13 projecteurs et 4 mâts)
- 1970 la société Rinzos & Ormond obtient l'accord de la Ville pour l'agrandissement à ses frais de la tribune centrale
- 1971 travaux de constructions des gradins par la ville
- 2008 inauguration des vestiaires avec buvette côté nord ainsi que l'installation de chaudières
- 2010 démolition en août des gradins côtés Veveyse et de travaux de génie civil pour les infrastructures avec le remplacement du terrain de football
- 2011 livraison du nouveau stade.

Toujours dans l'historique mais plus récent, le préavis 10/2010 – Demande de crédit pour la rénovation des infrastructures du stade communal de Copet 1, il est écrit : «depuis les années 30, la zone sportive de Copet est un centre d'enjeux urbanistiques importants pour notre commune et le stade n'échappe pas au nouveau regard porté sur cette partie de la ville, sa valorisation doit permettre d'améliorer des liaisons entre le quartier de Gilamont et de la gare ...».

L'argumentaire date d'il y a 12 ans et mentionne le nouvel ex-collège, mais la problématique globale est toujours bien d'actualité. L'état du stade, de ses infrastructures et de ses alentours en témoigne. Dès lors, comment faire pour que ces nombreux mètres carrés répondent à la visions urbanistique et sociétale que Vevey veut pour ce quartier dans l'avenir, ceci tout en répondant aux besoins des nombreux utilisateurs et habitants.

Nous devons également être conscients que ces infrastructures sportives devront à terme être rénovées ou remplacées et ce malgré une simple mention aux plans des investissements « adaptations aux normes ASF ». Ces rénovations devraient permettre un passage à de nouvelles normes et nouvelles pratiques à l'intérieur des stades et de leurs alentours.

Qu'il soit sportif, technique ou urbanistique, un changement réfléchi devra avoir lieu et permettra de définir les contours du quartier sur plusieurs décennies. Est-ce toujours un objectif pour la ville et la Municipalité de mettre à disposition des infrastructures adaptées à nos sportifs, spectateurs et habitants, tout en intégrant ces éléments dans le quartier et potentiellement d'en faire un poumon pour la vie locale et non de le limiter à un simple stade ?

Il faut également rappeler que le futur Plan d'affectation Nord-Ouest va permettre de traduire les objectifs et principes du concept directeur (Enjeux du territoire - Validé par le CC en 2019) et ainsi permettre la planification réglementaire, notamment avec le Plan Général d'Affectation et ce dans une vision à long terme. C'est maintenant que nous posons la base de la vision, de l'architecture et

de l'urbanisme des prochaines décennies du quartier de Plan Dessus avec ce nouveau PGA, de ce fait nous devons également définir les objectifs, les besoins et l'architecture des infrastructures de Copet.

Le plan d'affectation devrait permettre de donner une marge de manœuvre et d'adaptation aux acteurs/partenaires du monde du sport qui utilisent et utiliseront nos infrastructures, et d'intégrer le tout dans un quartier qui a évolué et évoluera dans le temps.

Par ce postulat, nous invitons la municipalité à étudier l'opportunité d'intégrer dans la réflexion du PA Nord-Ouest et plus particulièrement pour les infrastructures du stade de Copet :

- l'opportunité de développer les infrastructures sportives de Copet 1 en dehors du format actuel et d'y intégrer d'autres structures et/ou infrastructures (UAPE, restaurants, salle de sports, vestiaires, etc.) et ainsi d'éviter de la cantonner à un stade de football uniquement.
- de donner à cette nouvelle structure un rôle de poumon local pour le quartier de Plan-Dessus.
- permettre au stade de s'adapter aux besoins actuels et futurs des utilisateurs.
- de donner une image sportive à la ville avec de nouvelles infrastructures adaptées aux besoins et non par la réparation provisoire au coup par coup.

Vevey Libre – Nicolas Bonjour

Ce postulat est soutenu par :

de Centre - des Vert'Libéraux

En Avant Vevey ! M. Grosjean

PLR

Conseil communal du 17 mars 2022.

Postulat : POUR QUE VEVEY FASSE SA PART CONTRE LE NON-RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Madame la présidente, Monsieur le syndic, Mesdames les municipales et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues.

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2019, la pauvreté en Suisse touchait quelque 735'000 personnes. Et quelque 600'000 personnes vivaient tout juste au-dessus du seuil de pauvreté, dans des conditions financières très précaires. Ainsi, dès avant la crise du coronavirus, plus d'une personne sur six en Suisse arrivait à peine à joindre les deux bouts dans sa vie quotidienne. Comme le rappelait Alessandro Pelizzari, directeur de la HETSL, dans une tribune écrite dans *24 Heures* le 13 janvier 2022, « beaucoup de ces personnes, majoritairement des femmes et des travailleurs migrants, ne font (...) pas valoir leurs droits aux prestations sociales ».

L'ampleur de ce problème a notamment été illustrée par une étude de la Haute école spécialisée bernoise qui concluait en 2016 que 26,3 % des ayants droit à l'aide sociale dans le canton de Berne n'y recouraient pas. Ces résultats s'inscrivent dans la norme des études produites en Suisse et dans les autres pays européens depuis plus de vingt ans : le taux de non-recours à des prestations sociales (subsidés, aide au logement, bourse d'études, prestations complémentaires, subventions publiques, AI, aide sociale, etc.) oscille entre 20 et 50 % suivant les droits sociaux concernés.

Les raisons pour lesquelles les personnes les plus précaires ne peuvent pas faire valoir leurs droits sociaux ont été établies précisément par de multiples recherches :

- Non-connaissance des prestations existantes (manque d'accès à l'information, langue, etc.)
- Extrême complexité et lenteur des systèmes et des procédures administratives
- Longueurs des procédures, phobies administratives, découragement
- Craintes pour les personnes désirant déposer une demande de naturalisation de ne pas pouvoir le faire parce qu'elles ont bénéficié d'une aide sociale quelconque
- Refus de se soumettre à un système de contrôle tatillon, froid et symboliquement violent, crainte de potentielles sanctions ou de remboursements
- Stigmatisation sociale et honte
- Volonté d'autonomie qui regroupe notamment les raisons suivantes : le souhait de s'en sortir soi-même, le refus de dépendre de l'aide sociale et d'être considéré comme un assisté (20 % des cas selon une étude nationale menée en France en 2020)

Il est évident que la commune de Vevey ne saurait régler ce problème à elle seule, ne serait-ce que parce que la plupart des prestations sociales découlent de lois et de règlements cantonaux ou fédéraux. Les solutions de fond doivent être trouvées à ces niveaux institutionnels.

Notre commune a pourtant un double rôle à jouer :

- ° par des prestations qu'elle offre elle-même : aide au logement, diverses subventions pour des soins, des activités sportives, aides complémentaires, soutien aux associations actives dans l'aide à la précarité, au handicap, aux discriminations, etc.
- ° et par le soutien à nos concitoyen·ne·s pour des prestations externes à la commune.

Nous invitons donc la Municipalité à développer la lutte contre la précarité et la précarisation grandissante des individus et des familles, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte contre le non-recours aux prestations sociales, financières et non-financières. Cette stratégie pourra comporter, de manière non exhaustive, les éléments suivants :

- Une série de décisions et d'actions concernant les prestations relevant directement de la commune, et notamment la mise en place de l'automatisme des prestations communales ;
- La poursuite d'une réflexion en réseau avec les principaux acteurs associatifs actifs sur le territoire veveysan dans le domaine des prestations sociales, dont la Plateforme Précarité Riviera, afin d'établir les besoins en matière de lutte contre le non-recours et, cas échéant, l'ouverture d'une ligne budgétaire afin de financer les mesures adéquates (subventionnement associatif – contrat de prestation) ;
- Un travail en réseau avec les communes du district afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une politique intercommunale en la matière, notamment par une coordination au niveau de l'ARAS en collaboration avec les services des communes ;
- L'ouverture de lignes budgétaires concrètes (personnel, subventions, actions, tout ménage, traductions, etc.) ou le renforcement de lignes budgétaires déjà existantes dans ces domaines.

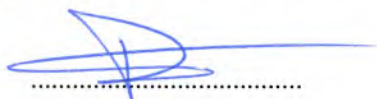
Vu l'importance et de la complexité du sujet, les signataires sont conscient-es que ce postulat ne peut être traité dans l'urgence, et invite la municipalité à prendre le temps qu'il faudra pour revenir devant le conseil avec une stratégie aboutie et ambitieuse, notamment dans le cadre du programme de législature. En d'autres termes, nous souhaitons que ce postulat débouche sur des mesures concrètes dans le cours de cette législature, sans forcément attendre une réponse dans les semaines qui viennent.

Pour décroissance alternatives (da.)



.....

Pour le Parti socialiste



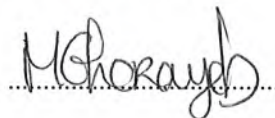
.....

Pour Les Vert-e-s



.....

Pour En Avant Vevey



.....

Etude de Caritas : https://www.caritas.ch/fileadmin/user_upload/Caritas_Schweiz/data/site/was-wir-sagen/unsere-position/positionspapiere/2021/positionspapier_suisse_sans_pauvrete_fr.pdf

Tribune de 24 heures : <https://www.24heures.ch/un-vrai-archipel-des-precarites-dans-le-canton-de-vaud-769648453795>

Climat et préemption....

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Postulat

Agir pour le climat en associant le droit de préemption à la lutte contre le réchauffement climatique

Le parc immobilier des collectivités publiques doit être assaini. Les bâtiments comptent pour 40 % de la consommation d'énergie en Suisse. Comme le rappelle le récent rapport de l'Office fédéral de l'énergie¹, l'énergie grise et les émissions grises sont réduites lors d'assainissements de bâtiment.

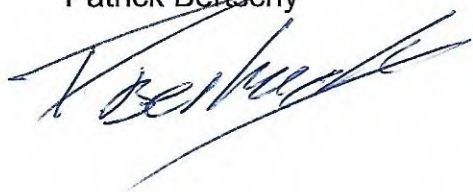
La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif est actuellement utilisée par de nombreuses grandes communes en particulier le droit de préemption. Ainsi plusieurs villes comme la nôtre acquièrent des objets immobiliers. Cependant, le parc immobilier communal existant nécessite un investissement particulier afin de réduire drastiquement et efficacement sa consommation en énergie, *in fine* réduire les gaz à effet de serre émis lors de la production en énergie.

Récemment le Député Alexandre Berthoud a déposé au Grand Conseil un postulat visant à modifier la LPPPL afin que pour chaque franc investi pour l'exercice du droit de préemption, qu'un autre franc soit investi dans le patrimoine locatif communal en vue de le rénover ou de l'assainir.

En m'associant à sa démarche, j'ai le plaisir de déposer ce présent postulat afin que ;

1. La Municipalité dresse un état des lieux du montant dépensé lors de l'exercice du droit de préemption et du montant dépensé pour la rénovation de son parc locatif.
2. Inviter la Municipalité à étudier l'opportunité que lorsque notre Commune use de son droit de préemption qu'elle investisse le même montant pour la rénovation de son parc locatif.

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy



¹ Parc immobilier 2050 – Vision de l'OFEN 1^{er} mars 2022

« Insécurité à la Gare – impunité ou réactivité ? »

Ayant été interpellée par bon nombre de citoyennes et citoyens au sujet de la gare de Vevey et ses alentours, il apparaît que le souci d'insécurité, à cet endroit de la Ville, est visiblement toujours aussi présent, voire pire. D'ailleurs, il suffit de fréquenter ce lieu, un tant soit peu, pour s'en rendre compte personnellement.

En effet, le trafic de stupéfiants, les sollicitations non désirées et répétées, les interpellations verbales, les regards qui déshabillent et les agressions physiques perdurent et cela malgré le dispositif de rondes mis en place par la Police ; ce lieu demeure insécurisant pour les voyageurs comme pour nos concitoyennes et concitoyens qui vivent aux alentours et/ou qui doivent emprunter ces lieux.

Il s'y passe des choses graves et certain(e)s, quel que soit leur âge et notamment le soir, se sentent totalement en insécurité et ressentent même de la peur; ils en viennent à vérifier avant de s'engager par telle ou telle voie de passage et sont parfois même obligés de rebrousser chemin. Ceci n'est plus tolérable et il est urgent de trouver des solutions efficaces.

Par conséquent, je demande à la Municipalité, à travers ce postulat :

- De mettre tout en œuvre pour étudier et trouver des moyens efficaces afin de diminuer, voire éradiquer, ces gros problèmes dans ce lieu peu rassurant de la Ville et de permettre ainsi à la population de se tranquilliser ;
- D'installer des caméras de vidéo-surveillance à certains points stratégiques de la gare et environs afin de dissuader, d'obtenir des pistes et/ou des preuves en cas de problème et surtout de rassurer nos concitoyennes et concitoyens.

Même si cela ne réjouit peut-être pas tout le monde d'être soi-disant « surveillé » par des caméras et que, par le passé, cette hypothèse avait été abordée et rejetée par ce Conseil, je pense qu'aujourd'hui, à cet endroit précis, cela devient une nécessité pour la sécurité de tout en chacun.

D'ailleurs, il a été prouvé, dans différentes Communes voisines, que la pose de caméras était dissuasive et portait ses fruits en permettant de réduire le harcèlement, les agressions, le trafic de stupéfiants et le vandalisme.

Au vu de cette situation qui n'est plus acceptable, je remercie, par avance, la Municipalité d'agir au plus vite en déployant tous les moyens nécessaires pour améliorer la sécurité de notre population en ce lieu très fréquenté de notre Ville.

Au nom du PLR Vevey
Anna Iamartino – Conseillère communale



Postulat : Faire de Vevey une ville d'images au quotidien

Depuis plusieurs années, les graffitis et tags pullulent dans notre ville et impliquent des frais de nettoyage à charge de l'autorité communale. Plutôt que de se focaliser sur leur répression (cadrée par la loi en vigueur), le présent postulat propose de renverser la problématique afin d'en faire une opportunité pour revaloriser l'espace public et sensibiliser la population à la valeur du patrimoine sans engendrer de frais à la charge de la commune. Mais comment cela est-il possible ? Quelles stratégies ont été développées dans les autres communes de Suisse romande ?

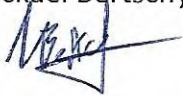
L'exemple de la ville de Lausanne est illustrant pour traiter de cet enjeu. Dès le milieu des années 1990, des « Wall of Fame » ont été introduits pour faire face à la forte augmentation des graffitis sur le territoire communal. Ces derniers, sur lesquels il est autorisé de peindre sans autorisation préalable, ont été mis en place dans des lieux où les graffitis se sont installés « naturellement » de manière répétitive, comme le passage de Chauderon. Depuis lors, la liste des espaces de ce type n'a cessé d'être agrémentée et différentes modalités d'usage ont été développées. Par ailleurs, aucune plainte n'a été recensée à propos de ces murs. Une tendance inverse s'est installée : de très nombreux retours positifs ont été enregistrés par les pratiquants, les membres de l'administration ainsi que dans la presse régionale. À contrario, la stratégie répressive mise en place à Genève lorsque Pierre Maudet était responsable du Département de l'environnement et de la sécurité n'a apporté aucun succès et à même conduit à une forte réaction de la part du milieu des artistes urbains. À la suite de requêtes citoyennes en 2004, la commune genevoise a mis en place le même système que Lausanne.

Pourquoi trouvons-nous judicieux de faire de même à Vevey ? Le 30 janvier 2020, le présent conseil communal refusait un postulat d'A.-F. Simonin intitulé « Pour un centre de jeunes à Vevey » et optait ainsi pour une politique de la jeunesse de nature extramurale. Cela s'observe également dans ces propos tirés de la discussion générale du rapport N°32/2019 : « La politique actuelle de la Ville vise à développer des activités et des lieux de rencontre décentralisés, dans les quartiers en réponse aux demandes et besoins des jeunes. ». Quels objectifs de tels murs pourraient-ils remplir ? La réalisation d'un tel projet donnerait la possibilité d'utiliser ces infrastructures pour mettre en place des ateliers d'art urbain à destination des plus ou moins jeunes de la région (via le Bureau animation jeunesse par exemple). Cela devrait permettre de favoriser la créativité à travers la découverte des techniques de l'art urbain tout en mettant à disposition des lieux d'expression liés à la culture urbaine. Par ailleurs, cette approche permissive via le développement d'infrastructures légales, soit des sites où les graffitis sont autorisés, peut constituer une soupape de sécurité pour sensibiliser et protéger le patrimoine subissant des dégradations à l'heure actuelle. Plutôt que des tags peu artistiques et mal placés, on pourrait ainsi voir naître de belles fresques sur des façades adaptées dans notre ville qui se réclame d'Images... Pourquoi ne l'être que trois semaines tous les deux ans alors qu'on pourrait l'être perpétuellement ?

Avec l'assurance que ce projet constituera une plus-value pour la politique communale et l'image de notre ville, nous demandons à la municipalité, par le biais de ce postulat, d'étudier la possibilité de :

1. Mettre en place des espaces dédiés à l'expression artistique urbaine sur le territoire public communal.
2. Créer un document informatif recensant ces espaces (voir nos suggestions en annexe A) et les modalités d'usage associées sur la base du modèle lausannois (voir dans l'annexe B, tous deux ci-dessous).

Mickael Bertschy, pour Vevey Libre



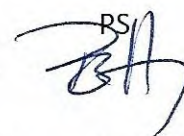
Avec le soutien des groupes suivants :



PIR



Les Vert-e-s



RS

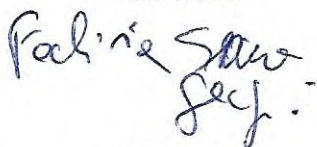
Le Centre



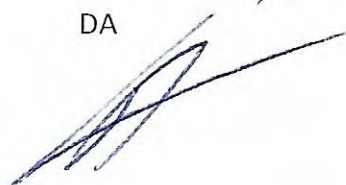
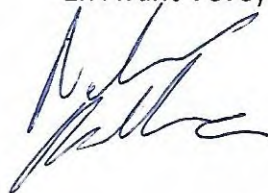
Verts'Libéraux

En Avant Vevey

DA



Fabrice Sauer
Secr.



Annexes :

A. Liste d'endroits où l'on observe des graffitis dans notre ville (non-exhaustive)

Mur extérieur stade de Copet 1, mur extérieur du cimetière St-Martin, sous le Pont de l'Arabie, petit muret dans les bosquets (au-dessus de la gare), croisement rue des Communaux et chemin de l'Espérance, tunnel chemin du Point-du-Jour, croisement boulevard St-Martin et avenue Major-Davel, mur CFF parking avenue de Blonay, façade sud du champignon aux Galeries du Rivage, cabane à bateau en bas de l'avenue de Savoie, pieds du viaduc de Gilamont, façade rue des Pêcheurs (bâtiment rue du Collège 10), passage sous-terrain St-Antoine/Poste, bornes électriques, etc.

B. Documents associés à la thématique, tirés de la commune de Lausanne

1. Lien « Atelier d'art urbain » : <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/culture-loisirs-vacances/activites-culturelles/ateliers-art-urbains.html>
2. Lien « liste des espaces autorisés aux graffitis » : [https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/culture-loisirs-vacances/activites-culturelles/ateliers-art-urbains/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/02/websitedownload/Liste espaces graffiti 2021.2021-05-03-16-29-10.pdf](https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/culture-loisirs-vacances/activites-culturelles/ateliers-art-urbains/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/02/websitedownload/Liste%20espaces%20graffiti%202021.2021-05-03-16-29-10.pdf)



Postulat

Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ?

C'est l'idée du botaniste japonais Akira Miyawaki, titulaire du prix « Blue Planet » en 2006.

De quoi s'agit-il ?

Sur une, ou plusieurs, surfaces d'au moins 100 m² on plante 3 arbres /m². En mélangeant les différentes strates (arbustes, arbres et grand arbres) et en favorisant la diversité des essences indigènes ¹ la structure d'une forêt primaire où l'homme n'intervient pas est créée. Dans nos forêts on n'a généralement que 4 ou 5 essences principales. Ces micro forêts urbaines compléteront harmonieusement les arbres, les haies et le gazon déjà bien présents dans notre ville.

Une micro-forêt pousse vite : en moyenne 1m/an, soit 10 fois plus vite qu'une forêt traditionnelle et ne nécessite aucun entretien après 3 ans. Cette croissance rapide est due à la plantation des arbres très proches les uns des autres. Ceux-ci sont ainsi mis en forte concurrence pour atteindre au plus vite la lumière et pour profiter des richesses du sol. Elle peut trouver sa place dans les parcs, jardins, ronds-points, cours d'immeuble, etc. Les terrains à disposition à Vevey sont nombreux : le jardin du Rivage et sa friche au nord, le nouveau skate park au bord du lac, le terrain libéré de son parking à la rue du Dévin (préavis 29/2023), etc.

Insectes, oiseaux et petits mammifères y trouvent refuge ; on amène de la vie en ville.

L'implication des citoyens lors de la plantation ainsi que pour l'entretien et le suivi du projet fait partie du concept des micro-forêts. En ce sens, c'est un projet fédérateur de ses habitants ; il est l'occasion de créer une communauté autour de ces mini forêts. Et pour les habitants voir une forêt pousser sous leurs fenêtres est source d'émerveillement.

Ces forêts ne sont certes pas l'ultime solution aux dérèglements climatiques mais elles viennent en complémentarité aux toits végétalisés, à nos forêts et aux arbres dans les parcs.

Plusieurs villes suisses ont des projets en cours ou ont déjà aménagé de telles forêt : Genève est passée au stade des plantations sur trois sites tout comme Lausanne (600 arbres sur le rond-point de la Maladière), le Conseil communal de Fribourg s'est dit ouvert à de telles plantations et Yverdon envisage de se lancer ...

Par ce postulat, j'invite la Municipalité à étudier la possibilité d'implanter une ou plusieurs micro-forêts sur le territoire de notre commune.

Serge Ansermet, Conseiller communal

Vevey, 23.11.23

En savoir plus : projets et réalisations en ville de Genève sous <https://foret-b.ch/>
<https://www.24heures.ch/une-microforet-plantée-au-beau-milieu-du-rond-point-890207967374>

¹ chênes, hêtres, tilleuls, érables, cornouillers, sureaux et autres cerisiers sauvages